

Congrès de l'ANETT

8 et 9 juin 2023

Sommaire

Ouverture du Congrès	2
Frédéric BERETTA	2
Consultant Tourisme	2
l) Accueil	2
Jean-Michel BRARD	2
Maire de Pornic	2
Philippe SUEUR	4
Président de l'ANETT	4
Christiane VAN GOETHEM	6
Conseillère départementale de la Loire-Atlantique	6
Claire HUGUES	7
Conseillère régionale des Pays-de-la-Loire	7
Intervention de Madame Dominique FAURE, Ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité	10
Dominique FAURE	10
Ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité	10
l) Questions/réponses	16
Table-ronde :Poursuivre le redressement du tourisme et renforcer la Destination France : quels financements pour les territoires ?	24

Ouverture du Congrès

Frédéric BERETTA

Consultant Tourisme

Mesdames et messieurs, nous avons le plaisir d'accueillir Dominique FAURE, Ministre délégué auprès du Ministre de l'Intérieur et des Outremer, du Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, chargé des collectivités territoriales, et auprès du Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, chargé de la ruralité. Bienvenue, Madame la Ministre !

I) Accueil

Jean-Michel BRARD

Maire de Pornic

Madame la Ministre, soyez la bienvenue à Pornic. Monsieur le Président de l'ANETT, cher Philippe, Monsieur le Préfet de la région Pays de la Loire, Madame la Conseillère régionale, vice-présidente de la Région, Madame la Conseillère départementale, mesdames et messieurs les maires et les élus municipaux, mesdames et messieurs les directeurs des collectivités territoriales, chers amis, je suis heureux de vous voir parmi nous. Bienvenue ici à Pornic. C'est avec un plaisir évidemment infini que je vous accueille pour la première fois et que j'accueille le Congrès national de l'ANETT à Pornic.

Je me réjouis d'avance des échanges constructifs et des retours d'expérience bienvenus qui nous enrichiront pour assurer, encore mieux armés, nos responsabilités d'élus des territoires touristiques, puisque pendant deux jours, vous allez bénéficier de notre hospitalité pornicaise.

Permettez-moi d'esquisser quelques mots sur notre commune. Pornic bénéficie d'un périmètre de près de 10 000 hectares. Quand on voit le petit port, on songe à une petite commune. Non, c'est une grande commune agricole disposant de 14 kilomètres de linéaire côtier et de 80 % d'espaces naturels, agricoles et forestiers. C'est un territoire aux visages multiples, et un site multimillénaire, aux nombreux visages archéologiques.

Fièrement perchée sur son éperon rocheux, la ville médiévale et portuaire s'est bâtie autour d'un château à l'histoire mouvementée, avant de connaître une forte expansion balnéaire à partir du XIXème siècle.

Notre identité authentique et le charme singulier de notre cité se sont forgés jour après jour, autour de ses paysages et de son patrimoine, témoin de l'histoire locale. Ville de 16 800 habitants, le petit port de pêche a bien grandi pour devenir un pôle économique rayonnant au cœur des limites littorales et métropolitaines du Grand Ouest et fait peur à nos amis des Sables-d'Olonne et de la Baule. Je savais que cela allait vous faire sourire !

Au cœur de la saison estivale, nous accueillons jusqu'à 60 000 personnes, avec un tourisme qui évolue vite, faisant appel à de nouveaux modes d'hébergement, de nouveaux moyens de déplacement et une nouvelle organisation des loisirs. Nous sommes à l'affût des nouvelles attentes pour mieux y répondre.

Nous devons faire cohabiter les résidents à l'année et les touristes, alors que les modes de vie sont en pleine mutation, ce qui occasionne parfois des tensions fortes. Notre attractivité s'est renforcée après la crise sanitaire, avec l'arrivée de nouvelles populations, à la fois acceptées, mais aussi craintes.

La fragilité de notre territoire littoral, les risques encourus (recul du trait de côte, la submersion marine) et les conséquences du réchauffement climatique nous mobilisent pleinement. Nous avons bien conscience que de nouveaux défis s'ouvrent pour nos collectivités pour les années à venir, avec des impacts sur les activités humaines (vie économique, équipements publics, réseau, vie quotidienne). Cela signifie, par exemple, de fixer des limites quant à nos capacités d'accueil, tout en restant une station balnéaire ouverte pendant les 12 mois de l'année.

Avec le basculement des attentes et des valeurs des consommateurs, nous devons faire face à un nouveau paradigme. Il faut toujours être constructifs, positifs et agiles dans l'action quotidienne qui rythme la vie de nos concitoyens. Respecter, préserver et mieux mettre en valeur nos ressources patrimoniales, qu'elles soient naturelles, culturelles ou sociales, c'est une ligne de force à Pornic.

Globalement, nous avons enclenché une dynamique pour articuler les modes de déplacement, de production et de consommation écoresponsables, tout en associant étroitement les populations qui vivent, travaillent ou séjournent sur notre territoire. Nous travaillons à la piétonnisation progressive du cœur de ville, avec la création de circuits de navettes estivales gratuites, au développement de nos réseaux de pistes cyclables dans le cadre d'un schéma intercommunal. La municipalité de Pornic œuvre pour la préservation du cadre de vie et de tous les patrimoines matériels et immatériels.

Nous avons créé un nouveau service municipal du patrimoine, démarche assez exceptionnelle pour une commune de notre strate. L'équipe est composée d'un architecte du patrimoine, d'un paysage concepteur et d'une animatrice du patrimoine, fer de lance de cette stratégie ambitieuse. Nous travaillons à la mise en place d'un site patrimonial remarquable pour protéger et valoriser notre patrimoine historique, architectural et paysager.

Nous allons candidater à l'obtention de labels de qualité pour développer les actions de sensibilisation auprès du grand public. En résumé, nous sommes en train de construire un avenir durable pour notre territoire dont l'attractivité ne se dément pas, mais que nous réorientons progressivement vers le rétrolittoral. Si le bleu de l'océan a longtemps été notre couleur fétiche, il se teint aujourd'hui majoritairement de vert, qui évoque le végétal, la nature et surtout l'espoir.

Il est dans la nature humaine de se rencontrer, de voyager, de vouloir s'évader. Cela ne s'arrêtera pas de sitôt, et cela va perdurer. Il n'y aura pas moins de tourisme ici à Pornic. Le tourisme a un impact incroyable sur les populations et les communautés locales. Il est possible de trouver un *modus vivendi* qui profite à tous. Fières de leur identité touristique, toutes nos collectivités, à travers la France entière, sont confrontées aux mêmes préoccupations sur l'avenir de nos territoires et des populations qui y vivent.

Tous ces défis auxquels nous devons faire face seront partagés. Pour y répondre, le Congrès de l'ANETT représente un atout considérable. Je vous remercie de l'organiser ici, à Pornic. Les sujets qui sont au cœur de ce colloque s'incarnent chaque jour dans notre ville : le développement économique et la fragilité de nos territoires, la croissance démographique externe et l'acceptabilité par nos habitants de ces nouvelles populations, la transition écologique, tout ce qui constitue l'organisation collective dans l'objectif d'offrir à tous une réelle qualité de vie.

Les travaux qui vont se dérouler aujourd'hui et les paroles d'experts qui seront délivrées, les échanges qu'ils vont susciter, nous inspireront chaque jour. Je vous exprime à nouveau tout l'honneur que vous avez fait à la ville de Pornic en la choisissant pour organiser vos travaux très prometteurs.

Prometteurs, car les élus des territoires touristiques sont pleinement mobilisés pour y participer. Je souhaite à chacun de vous des travaux enrichissants, des échanges chaleureux, autant que fructueux, et je vous invite à profiter de notre Congrès pour découvrir notre belle ville de Pornic.

Je terminerai en partageant avec vous la devise de notre chère ville de Pornic : « *que l'étoile de la mer nous soit tous favorable.* » Merci à tous !

Philippe SUEUR
Président de l'ANETT

Madame la Ministre, bienvenue, nous sommes ravis de votre présence. Vous étiez déjà présente à l'Assemblée générale que nous avons réunie au mois d'octobre dernier. Aujourd'hui, nous retrouvons la dimension de nos Congrès, ici, à Pornic.

Monsieur le Maire, merci de votre accueil. Votre cité est iconique. C'est un repère de station balnéaire, de surcroît ravissante, superbement entretenue. Bravo à vous et à vos équipes !

Monsieur le Préfet de région, merci d'être présent. Nous savons l'intérêt que vous portez au tourisme dans votre région.

Madame la conseillère régionale, madame la conseillère départementale, mesdames et messieurs les maires, les élus, je vous remercie de votre présence, de même que tous les participants qui représentent et vivent le tourisme.

J'insiste dans mes remerciements à l'endroit de Madame Dominique FAURE. Vous nous avez reçus deux fois. Vous avez fait preuve d'une écoute réelle. En tant que Maire, vous avez un vécu des problèmes des petites et moyennes communes. Ce n'est pas par hasard que l'on vous a confié votre portefeuille actuel, puisque vous êtes notre Ministre des Collectivités, de la Cohésion territoriale et de la Ruralité.

Joël GIRAUD avait été l'un des premiers à avoir une délégation à la ruralité, une vraie reconnaissance. Selon nous, le tourisme rural a un réel avenir, au regard des nouveaux comportements des Français.

Je tiens également à féliciter Nicolas EVRARD, Maire de Servoz, votre conseiller politique territoire et Europe. Chers amis adhérents, cela me semble très important, car votre association est avant tout une plateforme ressource, mais aussi votre lien avec le gouvernement ou le Parlement. C'est pourquoi nous sommes très régulièrement en audition ou en rendez-vous sur les sujets sensibles qui s'accumulent.

Nous sommes réunis dans une salle de théâtre, la salle de spectacle du casino de Pornic. La loi de 1907 définit une salle de casino par trois éléments : une salle de jeux, un restaurant et une salle de spectacle. Cela fait partie de l'animation qu'un casino doit proposer dans une commune. Nous y répondons plutôt assez bien. Il s'agit d'un nouveau casino, décentralisé. Ce mouvement s'accroît. Les casinos sont implantés en périphérie pour des raisons de stationnement et de développement des bâtiments.

Je pense que c'est la première fois que nous nous réunissons dans un casino. Nous nous étions réunis dans un casino désaffecté. Un casino ne représente pas uniquement des recettes, mais aussi un moteur touristique et économique et un vecteur d'animations et de diffusion culturelle. Grâce aux recettes, il permet le rééquipement touristique de la station. Cette légitimité est une question que nous devons réaborder à l'occasion de la commission casinos.

À trois semaines des vacances, les chiffres en matière de réservation sont tout à fait encourageants, en dépit de l'inflation. Ces éléments statistiques, parfois très techniques, sont l'occasion d'évoquer la création de l'Observatoire de tourisme, mis en place il y a un peu plus de trois ans, dont les premiers résultats ont été publiés au Congrès organisé en 2021.

Si nous voulons être responsables et légitimes auprès de nos interlocuteurs, il faut amener de la matière, que nous devons aller chercher. Grâce à la Banque des Territoires, grâce à l'IFOP, à Jérôme FOURQUET, qui en est l'analyste et le rapporteur, et à Bilendi & Respondi, nous avons cofinancé la première étude en 2021, au lendemain de la crise sanitaire. Elle révélait une soif de plein air, de campagne, de montagne et de mer. Nous avons également étudié les réponses de 1 507 personnes interrogées et celles des élus. Les touristes français restent plutôt conservateurs dans leurs attitudes et leur comportement, alors que les élus s'inscrivaient bien plus en anticipation à dix ans. Un deuxième sondage a fait l'objet d'une présentation par Jérôme FOURQUET au Hub Territoires, au sein de la Banque des Territoires lundi dernier. Il portait sur un panel de 1 500 particuliers et de 155 professionnels du tourisme pour recueillir leur positionnement et leurs anticipations.

Il en ressort quelques surprises, dans la mesure où les Français vont aller un peu moins en vacances. Si 27 % des Français ne partaient pas en vacances en 2021, ce taux passe à 40 %, soit une progression de 13 % vraisemblablement liée à la situation économique. C'est toujours la mer qui reste la destination privilégiée des Français (59 % en 2023, contre 55 % en 2021). Elle est suivie par la montagne (16 % en 2021, 15 % en 2023) et par la campagne (18 % en 2021, 14 % en 2023). Vous pourrez consulter ces résultats dans l'exemplaire qui vous sera remis.

En termes d'hébergement, sujet qui sera traité demain, trois ministères sont mobilisés sur cette thématique, en l'occurrence les ministères d'Olivier KLEIN, de Dominique FAURE et d'Olivia GRÉGOIRE. 24 % des Français privilégient l'hébergement auprès des particuliers. L'hôtel séduit 23 % des Français, suivi des proches (14 %) et du camping (14 %).

Les Français se déplaceront sans doute un peu moins loin et auront des vacances un petit peu plus courtes, mais privilégient à nouveau la qualité et le confort de l'accueil, puisqu'ils représentent la principale préoccupation pour 53 % d'entre eux. Ce n'est le cas que pour 41 % des professionnels. Je pense qu'il y a une prise de conscience de la part des Français : les touristes veulent de la qualité. Ce n'est pas incompatible avec la confiance exprimée dans l'avenir par les industriels et les professionnels du tourisme. Ils s'inscrivent dans une posture d'investissement raisonnable. Nous sommes loin d'une paralysie du métier, mais il reste des questions à traiter, et en particulier la question des personnels du tourisme et de l'hôtellerie. Ce sujet reste d'actualité. Le nombre de saisonniers est insuffisant. Madame Olivia GRÉGOIRE s'est saisie de cette question avec deux de ses collègues, élaborant un plan à trois ans pour résorber ce déficit. L'ANETT et Action Logement suivent également un projet qui vous sera présenté ultérieurement.

Ces questions sont naturelles, mais je ne voudrais pas prendre la parole trop longtemps. Les tables rondes seront infiniment plus dynamiques. Je souhaite seulement rappeler que notre association historique a 92 ans et a la particularité d'avoir deux types d'adhésion : les collectivités et les grands élus parlementaires, qui forment le collège des parlementaires. La plupart ont été des maires et interviennent en appui, dans le cadre d'une adhésion directe. Les sénateurs et députés sont presque une centaine. Ils sont extrêmement importants en termes de soutien des actions, de surveillance des missions législatives. L'équipe de l'ANETT est attentive et sait travailler avec les collaborateurs de nos Parlementaires.

Nos commissions ont également bien travaillé. Six commissions travaillent régulièrement, dont trois ont été plus actives en raison de l'actualité. La commission hébergements a ainsi travaillé sur la question de l'hébergement/logement du tourisme par rapport au foncier de l'habitat continu et permanent, toujours d'actualité. Nous avons été associés à la préparation de nouveaux textes. Je pense au groupe de travail réuni par Dominique FAURE avec Olivia GRÉGOIRE et Olivier KLEIN. Nous y avons participé à deux reprises. La commission tourisme durable réalise un travail considérable, sous l'égide de nos deux vice-présidents, toujours très présents. Ces commissions sont ouvertes en visioconférence. Je vous invite à y participer. Avant la crise sanitaire, les commissions se tenaient à Paris, en présentiel. Nous parvenions difficilement à réunir plus de 15 participants. Désormais, le nombre de participants peut atteindre 60, 70, voire 80. C'est très interactif. Un

travail considérable a été entrepris en matière d'environnement. Un atelier est prévu cet après-midi sur cette question.

L'attractivité des destinations touristiques et la question des stations classées restent préoccupantes. Nous avons été associés à une évolution des critères pour traiter une problématique relative à l'accès aux médicaments et aux soins dans les critères de classement des stations. Cette question est traitée dans l'arrêté qui est en cours de signature. Sa rédaction est achevée. Nous avons travaillé sur d'autres critères, notamment le verdissement dans le cadre de l'introduction de critères relatifs à la protection de l'environnement. Il reste à définir le fameux critère des 70 % en matière de classement de l'hébergement. L'évolution entre les meublés touristiques non classés et les hébergements professionnels et classés peut aboutir à un point de rupture. Il faut aborder cette question.

Enfin, nous attendons la signature définitive du texte, même si nous pouvons regretter ne pas avoir été associés à sa rédaction finale. Les équipes sont intervenues en coopération et ont été ouvertes. Je les en remercie.

Voici le travail prévu pour aujourd'hui et demain. Je vous souhaite de très beaux travaux et un beau Congrès, animé par Frédéric BERETTA, qui n'est pas un modérateur ordinaire. C'est en effet un vrai spécialiste du tourisme. Sa carrière le définit comme un maître en la question. Je vous remercie de votre écoute et bons travaux.

Christiane VAN GOETHEM

Conseillère départementale de la Loire-Atlantique

Monsieur le Président de l'ANETT, Madame la Vice-Présidente du Conseil Régional, chère Claire, Monsieur le Maire de Pornic, cher Jean-Michel, Madame la Ministre, Monsieur le Préfet, Mesdames et Messieurs les élus, chers collègues, chers amis, je suis très heureuse de vous accueillir ici à Pornic, en Loire-Atlantique, pour votre 92^{ème} Congrès.

Élue départementale depuis 2015, j'ai également la grande chance d'être adjointe en charge de l'économie touristique à la ville de Pornic, une des locomotives de notre territoire. Soyez toutes et tous les bienvenus en Loire-Atlantique, terre de tourisme.

Avec ses 131 kilomètres de côtes, notre Département est tourné vers l'océan. Nos stations balnéaires accueillent chaque année des touristes du monde entier. Notre territoire propose des activités culturelles, sportives, touristiques, attirant de nombreux voyageurs et curieux. Depuis quelques années, le tourisme industriel se développe fortement dans notre Département. Nous avons la chance de compter de beaux fleurons industriels : les Chantiers de l'Atlantique, mais aussi les acteurs du développement de l'éolien. Nous accueillons de très nombreux cyclotouristes, grâce à des aménagements de grande qualité (Loire à Vélo, Canal de Nantes à Brest, Vélodyssée).

Quant à notre patrimoine, le Parc de Brière, les marais salants, la Garenne Lemot, les châteaux de Clisson ou de Châteaubriant sont autant de bijoux qui font la renommée de notre Département. Pour toutes ces raisons, le Département mène des politiques touristiques en accompagnement des communes et EPCI, en soutien des projets des acteurs locaux ou en direct, via la gestion d'équipements culturels et touristiques. Une société publique locale, Loire-Atlantique Développement, est notamment chargée de fédérer, accompagner, conseiller les professionnels et les porteurs de projet, de concevoir et commercialiser des produits touristiques et de valoriser la diversité de l'offre touristique proposée par les territoires.

La Loire-Atlantique est par ailleurs le premier département d'Europe à avoir signé le Passeport vert avec les Nations Unies en 2012, l'objectif étant de développer un tourisme durable, exemplaire, sur l'ensemble du territoire. Le Département fédère les professionnels du tourisme autour des enjeux du tourisme durable, propose un accompagnement pour

mettre en place des actions dans les établissements et les filières professionnelles et valorise les bonnes pratiques et partages d'expériences. Il soutient également les porteurs de projet engagés dans une démarche de tourisme de qualité et de proximité, accessible à tous, respectueux de l'environnement et valorisant les richesses naturelles et le patrimoine de la Loire-Atlantique.

Cette action prend la forme d'un appel à projets, ouvert aux acteurs associatifs et aux collectivités, avec deux volets. Le premier volet vise à développer les projets touristiques responsables avec une subvention dédiée. Le second volet vise à soutenir l'organisation d'événements touristiques responsables, l'aide pouvant s'élever de 10 000 à 15 000 euros par projet.

Le Département a également engagé une démarche de participation citoyenne auprès des habitants pour construire sa nouvelle stratégie touristique. Ce travail est mené en trois phases : définition des enjeux du tourisme en Loire-Atlantique, perspectives territoriales (*Quel tourisme en Loire-Atlantique à l'horizon 2030 ?*) et l'élaboration d'un plan d'action. Ce dernier repose sur quatre orientations stratégiques : fédérer, accompagner les acteurs touristiques autour d'une vision prospective du tourisme, révéler les richesses touristiques des territoires, rendre le tourisme accessible à toutes et à tous, assurer la promotion équilibrée du tourisme responsable.

Vous le voyez, en Loire-Atlantique, nous sommes engagés pour un tourisme durable. Éluë du canton de Pornic, adjointe au tourisme, je suis particulièrement intéressée par le programme que nous avons concocté, avec vos équipes. J'attends également avec impatience les propos des ministres et les annonces qui seront faites pendant ces deux jours de travail.

Nous avons en effet besoin du soutien de l'État. Les communes touristiques font face à des besoins exceptionnels, que la crise a renforcés. Nous avons besoin d'un accompagnement sur les questions liées au logement des saisonniers ou pour faire face aux difficultés de recrutement dans ces métiers essentiels à nos territoires. Les défis sont nombreux, les enjeux majeurs, mais je ne doute pas qu'ensemble, nous saurons les relever. Excellent Congrès à tous et profitez du cadre exceptionnel de la ville de Pornic. Vive la Loire-Atlantique ! Je vous remercie.

Claire HUGUES

Conseillère régionale des Pays de la Loire

Madame la Ministre, Monsieur le Préfet, je vais probablement faire une entorse au protocole, puisque je voulais saluer en premier lieu le Président de l'ANETT, Philippe SUEUR, et la conseillère départementale, Christiane VAN GOETHEM et prendre le temps de saluer le Maire de Pornic, Jean-Michel BRARD. Je voulais également saluer toutes les personnes présentes.

Je suis très heureuse et très honorée d'ouvrir ce Congrès annuel ici, à Pornic, dans l'une des plus belles communes du littoral de France, dont j'ai l'honneur d'être la première adjointe. Je suis également très heureuse de vous accueillir en tant que vice-présidente de cette magnifique région, les Pays de la Loire, que, j'espère, vous aurez l'occasion de découvrir. Je tiens à excuser la Présidente de région, Christelle MORANSAIS, qui ne peut pas être parmi nous ce matin, mais qui m'a demandé de vous rappeler à quel point elle était fière d'accueillir ce Congrès dans notre belle région, attractive, pleine de richesses, naturelles et patrimoniales, où il fait bon vivre, où il fait bon travailler et où il fait bon venir en vacances.

Au-delà de la modestie, ce qui caractérise les élus et plus largement les gens de l'ouest, c'est le sens de l'intérêt général, le sens du dépassement et le goût de faire ensemble.

Pendant la période de la crise sanitaire, nous nous sommes battus ensemble pour préserver les forces de notre Région, une région à taille humaine, où la réussite touristique se conjugue avec des valeurs fortes de fraternité, de générosité et d'engagement. Une région qui recense plus de 14 000 entreprises touristiques, plus de 60 000 emplois en saison et accueille 18 millions de visiteurs par an.

Pour la Région, accueillir le Congrès de l'ANETT sur notre territoire est d'abord rendre hommage à l'engagement des élus au quotidien pour répondre aux attentes des acteurs et mener une politique de tourisme ambitieuse et durable. Nous avons tous, élus ici présents, des intérêts communs à défendre, et nous partageons la conviction que les défendre ensemble est toujours plus efficace que les défendre seuls.

Aujourd'hui, les enjeux sont multiples dans le tourisme. Outre la nécessité de s'adapter à une demande touristique en mutation constante, il faut répondre à la nécessité de verdir nos pratiques et de conserver nos identités touristiques. En tant qu'élus, notre responsabilité est de regarder l'avenir avec confiance et ambition. Il est possible de conjuguer tourisme et développement durable, tourisme moderne et valorisation de nos identités, attractivité touristique et égalité territoriale.

Ici, comme dans chacun de vos territoires, nous avons des richesses naturelles et culturelles formidables à valoriser. Notre territoire touristique ne se limite pas à nos plages et au Puy-du-Fou. Notre richesse repose aussi sur nos villages de caractère, notre patrimoine architectural, nos vignobles, notre riche programmation culturelle et nos grands événements. J'ai d'ailleurs une pensée pour le Centenaire des 24 Heures du Mans ce week-end.

Toutes ces dimensions nous ont conduits à bâtir une ambition au travers du schéma régional de développement du tourisme et des loisirs, afin de faire de nos nombreux atouts touristiques de véritables leviers de développement. Il s'appuie sur quatre ambitions majeures.

La première ambition est de relancer nos entreprises et destinations touristiques et de stimuler leur performance. Nous soutenons, dans cette optique, les investissements des principales filières d'hébergement, de gastronomie et d'activités touristiques. La Présidente de Région ayant décidé de faire de l'écologie la grande priorité de l'année 2023, un nouveau dispositif de soutien à l'investissement des entreprises touristiques sera voté lors de la session de juin, intégrant cette dimension environnementale. Nous souhaitons intégrer à ce dispositif la création de logements pour les saisonniers, qui deviendra éligible au soutien à l'investissement des entreprises touristiques. Cette thématique sera abordée au cours de ce Congrès.

Nous voulons également valoriser les métiers du tourisme et soutenir les destinations touristiques dans le cadre des nouveaux contrats de territoire, dans une logique de meilleure répartition des flux et d'un équilibre territorial accru entre le littoral et l'intérieur des terres. 40 % des retombées économiques proviennent du littoral dans notre région.

La deuxième ambition est de renforcer notre activité à l'international et sur le marché domestique, en affirmant fortement la destination Atlantique Loire Vallée et en identifiant ses relais de croissance.

Notre troisième ambition vise à construire le tourisme de demain, en devenant un territoire d'expérience durable et responsable, autour d'une offre d'activités de proximité, d'écotourisme et de consommation locale. Nous avons lancé un appel à projets, tourisme culturel et patrimonial pour valoriser notamment le tourisme de proximité.

Par ailleurs, le handicap est la grande cause de notre mandat régional. La Région souhaite également améliorer l'accessibilité touristique à l'endroit des personnes en situation de handicap. Ainsi, l'appel à projets Handicap et Tourisme vise à soutenir l'acquisition d'équipements adaptés pour permettre un meilleur accueil de ces publics sur les lieux de vacances et de loisirs. Enfin, la Région veut devenir le leader français du tourisme à vélo.

Nous portons l'ambition d'anticiper et d'agir plus et mieux ensemble, en optimisant la gouvernance de notre comité régional du tourisme, en gagnant en efficacité par l'innovation et par la mutualisation.

J'espère vous avoir convaincus que vous ne pouviez pas choisir meilleur endroit que notre Région Pays de la Loire pour débattre de l'avenir de notre tourisme, sujet au cœur de nos actions et de nos réflexions. Je me permets de vous souhaiter une très belle journée de travail, des échanges riches et constructifs au service de nos territoires, des habitants de nos belles régions touristiques et de nos visiteurs. Merci à tous.

Intervention de Madame Dominique FAURE, Ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité

Dominique FAURE

Ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité

Monsieur le Préfet, Monsieur le Président de l'ANETT, cher Philippe, Madame la Vice-présidente de la Région, Madame Claire HUGUES, Madame la représentante du Département Loire-Atlantique, Madame Christiane VAN GOETHEM, Monsieur le Maire de Pornic, Monsieur Jean-Michel BRARD, Mesdames et Messieurs les Maires, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, chers amis, je suis très heureuse d'être parmi vous. Je me faisais un devoir de revenir cette année avec vous.

Ma prise de parole va être un peu technique, un peu longue, afin de susciter des questions, puis de travailler, d'écouter et de comprendre ce qui va bien et ce qui va moins bien.

Merci Monsieur le Maire pour cet accueil à la hauteur de la réputation de la charmante ville de Pornic, qui est si écoresponsable, si dynamique. Il est vrai que je la connais peu. Je ne suis venue qu'une fois, il y a bien longtemps, avec mes enfants. J'y reviendrai. Merci pour votre accueil.

Merci au Président de l'ANETT de m'avoir invitée à me joindre à vous pour l'ouverture de vos travaux, comme je l'avais fait il y a quelque temps. Dans ces semaines de tension que notre société vit, du fait de cette opposition à la réforme des retraites, après l'effet désastreux de l'inflation sur de si nombreux ménages et entreprises, et en dépit des importants efforts conduits par l'État, après l'angoisse du retour de la guerre aux portes de l'Europe, après ces mois de pandémie et de crise sanitaire et économique, des destinations telles que la vôtre, telles que Pornic, des lieux comme les vôtres, Mesdames et Messieurs les Maires, sont des havres de paix où les Français aiment se retrouver, se reposer et se ressourcer.

Vous participez activement à l'attractivité de la France, à son rayonnement, à sa dynamique économique et à la résorption active du chômage. Vous êtes donc un des plus beaux atouts de notre pays. Les territoires touristiques ne sont pas que cela, puisqu'il y a un coût, de nombreux investissements pour être attractifs. Il faut faire des choix politiques. Il y a des organisations spécifiques à mettre en place, des économies spécifiques, et un environnement fragile. S'il est magnifique, il est aussi porteur de difficultés à surmonter.

Certains vous intègrent dans la catégorie des territoires riches, mais cette richesse reste relative au regard des investissements nécessaires à l'activité touristique et au maintien de la cohésion sociale au sein de vos territoires. Vous portez des charges qui concernent des communes souvent cinq à dix fois plus peuplées que les vôtres si l'on considère la seule population permanente. La question du logement, de la population permanente, est un sujet d'actualité sur lequel nous travaillons ensemble, Monsieur le Président, j'y reviendrai.

Avant d'entamer mon propos, je ne peux pas faire l'impasse sur un mal qui frappe les élus locaux. Je veux bien entendu parler des violences dont Yannick MORAIS, ancien Maire de Saint-Brévin-les-Pins, a été l'une des victimes les plus récentes. Les violences à l'encontre de nos élus sont malheureusement de plus en plus nombreuses. Nos agents en Mairie sont aussi confrontés à cette même violence. Une nouvelle fois, au nom de tout le Gouvernement, je veux témoigner de notre solidarité, de notre soutien à l'égard de tous les élus qui sont agressés dans leur quotidien. Je pense, à cette instance, aux 900 élus victimes depuis le début de cette année. C'est absolument intolérable. Pour ces 900 victimes, on peut

distinguer trois catégories : la cyberviolence, les menaces et les atteintes aux biens et aux personnes, qui représentent 7 % de ces 900 atteintes signalées depuis le début de l'année. C'est beaucoup trop. Je refuse que vous soyez les victimes des extrêmes politiques. Je refuse que vous soyez les victimes de quelque sorte de violence que ce soit. Je le redis : attaquer un élu, c'est attaquer notre République. Aucun élu ne peut être otage de notre société. Aucun élu ne doit se sentir seul lorsqu'il fait face à des situations de violence, de menaces, d'outrages. Les Préfets, les policiers, les gendarmes sont tous aux côtés des élus pour les protéger lorsque, trop souvent, vous êtes pris pour cible.

Avec Gérard DARMANIN, Ministre de l'Intérieur et des Outremer, nous savons que l'Etat peut encore faire plus. En protégeant nos élus, nous protégeons l'ensemble du territoire. Nous protégeons notre démocratie. Le 17 mai dernier, j'ai lancé le centre de lutte contre les violences. C'est un pack sécurité comprenant plusieurs éléments : 3 400 gendarmes et policiers deviendront les référents « violences faites aux élus ». Ils étaient identifiés, par nombre d'entre vous, mais pas par tous. Ils viendront au-devant de vous pour se faire connaître.

Ensuite, j'ai moi-même été Maire. Jamais je n'aurais pensé à appeler le 17 s'il m'était arrivé un événement fâcheux. J'avais sur mon portable trois ou quatre numéros à contacter, ceux du major, du capitaine de la brigade de gendarmerie de ma commune. Le dispositif Alarme élu permet, si vous le souhaitez, de demander au Préfet ou au gendarme que vous connaissez de bien vouloir autoriser l'enregistrement de votre numéro de portable. S'il vous arrive quelque chose, vous pourrez contacter le 17. Immédiatement, la personne recueillant votre appel vous identifiera en tant qu'élu en situation difficile. Une protection adaptée sera alors déclenchée. La mise en place de mesures de protection physique sera plus rapide et plus personnalisée. Enfin, les élus auront la possibilité de déposer plainte en mairie ou à leur domicile.

Par ailleurs, le Parlement votera le durcissement des peines pour les auteurs de violences à l'égard des élus dans des dispositions prévoyant jusqu'à sept ans d'emprisonnement et 100 000 euros d'amende. Mon objectif est de rappeler que toute personne s'attaquant à un élu recevra la même peine qu'une personne s'attaquant à un gendarme ou à un policier. Ce travail partenarial se poursuit avec l'AMF pour améliorer les conditions d'exercice du mandat d'élu et de maire.

Une circulaire sera cosignée par le Garde des Sceaux, Gérard DARMANIN et moi-même pour faire en sorte que le Préfet, les gendarmes et le Procureur sanctionnent ces faits. Ces sanctions doivent aussi avoir un effet de prévention. Ces mesures sont une première étape dans le renforcement des actions que nous voulons mettre en œuvre pour vous protéger et vous aider dans vos démarches. Nous sommes à votre écoute et travaillons main dans la main avec les services de l'État en région, Monsieur le Préfet, la gendarmerie, la police et le Procureur.

Vous m'avez sollicitée pour évoquer trois sujets. Le premier d'entre eux porte sur les finances locales, les filets de sécurité anti-inflation, la DGF et l'ESC TVA. Vos territoires, véritables entreprises locales, ont besoin d'investissements importants, publics ou privés. Or la crise sanitaire et économique a eu des conséquences lourdes pour les territoires touristiques. Le secteur du tourisme a bénéficié d'une bonne indemnisation pendant la période de pandémie, à la hauteur du préjudice et de l'impact, mais cela ne veut pas dire que nous n'aurions pas pu faire mieux. Il faut toutefois reconnaître l'effort exceptionnel de l'État.

Outre le plan Avenir Montagne, qui a été doté de 180 millions d'euros et complété de 150 millions d'euros des conseils régionaux, le plan de reconquête et de transformation du tourisme, Destination France, a prévu des moyens financiers à hauteur de 1,9 milliard d'euros, déclinés jusqu'en 2024. Le Gouvernement entend ainsi fixer à dix ans une véritable trajectoire de développement et de transformation du secteur touristique. Les engagements gouvernementaux ne se sont pas arrêtés là. Pour l'ensemble des collectivités territoriales, les dotations ont apporté une contribution importante en termes de moyens d'investissement. Parmi les mesures de soutien de l'État renforcées ces dernières années,

on peut citer le bouclier tarifaire pour les plus petites collectivités, et l'amortisseur électricité. Le Gouvernement a mis en place plusieurs dispositifs de soutien afin de lutter contre l'augmentation des prix de l'énergie et limiter leur effet sur les dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales.

L'article 113 de la loi de finances initiale pour 2023 prévoit la reconduction du filet de sécurité au titre de l'année 2023, étendu aux départements et aux régions, recentré uniquement sur les hausses des dépenses d'énergie. S'agissant du filet de sécurité au titre de l'année 2022, et selon le bilan établi par le Ministre de l'Économie et des Finances au 31 mars 2023, 4 838 communes et groupements seraient éligibles, un chiffre très nettement inférieur aux estimations annoncées lors de la discussion à l'été 2022 sur le PLFR, faisant état de plus de 19 000 bénéficiaires potentiels. En conséquence, l'enveloppe de 430 millions d'euros prévue pour financer ce dispositif ne devrait pas être intégralement consommée.

Quant au filet de sécurité 2023, les évaluations réalisées par Bercy dans le cadre du débat parlementaire relatif au PLF 2023 s'élevaient à 1,5 milliard d'euros de soutien, en se fondant sur une augmentation des dépenses d'électricité d'au moins 20 % en 2022 et 100 % en 2023. Toutefois, l'extension du bouclier tarifaire limitant à 15 % la hausse des prix de l'électricité en 2023 et l'instauration de l'amortisseur électricité devraient conduire à réduire fortement le coût de ce dispositif.

Considérant le potentiel fiscal des communes touristiques, souvent supérieur à la moyenne des communes de leur strate, vos communes sont le plus souvent non éligibles à ces dispositifs. J'entends que vous le regrettiez, et je le partage. Le dispositif mis en place en 2022 et reconduit en 2023 s'avère en dessous des objectifs annoncés. Les besoins ont-ils été moins importants qu'initialement estimés ? Le cadre d'intervention était-il trop contraint et trop restreint ? L'évaluation du dispositif va nous le dire.

Les filets de sécurité suscitent de fortes attentes, alors qu'ils ne permettent pas de connaître avec précision le montant du soutien prévisionnel. Il serait opportun de privilégier à l'avenir une extension des mesures de droit commun ou une mesure de soutien plus général, mieux adaptée au contexte inflationniste, comme la hausse de la DGF.

L'augmentation de 320 millions d'euros de la DGF en 2023 a permis à 90 % des communes de voir leur dotation augmenter par rapport à 2022, du fait de cette hausse. Cela a permis de poursuivre l'augmentation des dotations de péréquation. On aurait pu faire plus, ou la stabiliser depuis 2017. On se rappelle à quel point ces dotations avaient diminué avant 2017.

L'augmentation de la DGF est le levier le plus efficace pour réduire les inégalités territoriales, cause à laquelle je suis particulièrement attachée. Les négociations budgétaires commencent à peine. Dès ce lundi matin, nous serons à Bercy avec Christophe BECHU, Bruno LE MAIRE et Gabriel ATTAL. Je suis sensible à la demande d'augmentation en 2024 de l'effort consenti par le Gouvernement cette année.

Quant au FCTVA, les communes touristiques se doivent d'investir concernant l'assiette du FCTVA. Je souhaite rappeler les réelles avancées que représente l'automatisation du fonds, en particulier pour les petites collectivités. Il en résulte des effets de bord que nous allons nous efforcer de corriger. Cette automatisation, faite à la demande des maires, offre un triple bénéfice en termes de gain de temps et de réduction de la charge administrative pour les collectivités, au titre de la lutte contre le non-recours ensuite, puisque les collectivités ont ainsi l'assurance de percevoir l'intégralité des montants dus, et en raison de l'accélération du versement. À fin octobre 2022, 88 % du fonds étaient déjà versés, contre 70 % avant automatisation.

Au final, l'automatisation représente l'engagement tenu de la simplification, de l'accélération et d'une plus grande équité. Pour autant, cette automatisation suscite aussi quelques questions, en cours de traitement. J'ai demandé à la Direction générale des Collectivités territoriales d'y travailler. Nous y travaillons depuis deux mois et allons passer devant le comité des finances locales pour évoquer un éventuel amendement du dispositif.

Je vous propose, Monsieur le Président, de vous associer à cette réflexion, au regard de la spécificité de l'économie de vos territoires, si vous souhaitez contribuer à cette réflexion sur le FCTVA et sur ce qui devrait relever de ce dispositif, qui en relevait précédemment et n'en relève plus du fait de cette automatisation, étant considéré comme du fonctionnement, et non plus comme de l'investissement. Cette réflexion devrait aboutir avant fin juillet. Si nous pouvons nous rencontrer à ce sujet, ce sera avec plaisir. De nombreux travaux, aujourd'hui, ne permettent pas de récupérer la part du FCTVA (16 %). Il faut retravailler ce point.

Plus globalement, sur les questions de finances locales, la spécificité budgétaire et fiscale des communes touristiques ne vous rend pas toujours éligibles à tous les dispositifs, parce que ceux-ci ciblent surtout des communes dites fragiles dans leur strate. Nous connaissons des débats autour du FPIC, qui impacte fortement les territoires touristiques. Je souhaite qu'il ne se généralise pas aux dispositifs de soutien aux collectivités territoriales. Plus qu'un système égalitariste, que souvent nous mettons en place, je défends, avec le Président de la République, une vision plus équitable de nos finances publiques. Il ne s'agit pas d'affaiblir les territoires dynamiques ou de surcharger fiscalement les entreprises locales.

Il me semble dès lors pertinent de réfléchir aux moyens à attribuer aux communes qui le souhaitent plus de capacité à être agiles et de les aider à investir dans toutes les formes de transition auxquelles vous êtes encore plus confrontés que d'autres territoires : transition économique, transition écologique, transition démographique, transition sociale. C'est aussi le choix que nous avons fait avec Christophe BECHU, Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires.

Le deuxième sujet sur lequel vous m'avez demandé d'intervenir est celui de la transition écologique du tourisme, de l'eau et de l'énergie. Le Fonds vert est un dispositif inédit pour accélérer la transition écologique dans les territoires. La DSIL et la DETR représentent en moyenne 2 milliards d'euros au cours de ces dix dernières années. La DETR a doublé au cours des dix dernières années, représentant désormais 1,5 milliard d'euros, contre 500 millions d'euros pour la DSIL. Le Fonds vert représente le double, que nous investissons dès 2023. Christophe BECHU a obtenu de la Première ministre la pérennisation de ce Fonds en 2024, soit 4 milliards d'euros. L'argent en investissement existe, mais il se peut qu'une fois réparti, le montant ne soit pas aussi élevé qu'attendu. Cependant, le montant de l'investissement a doublé. Les entreprises qui réalisent les travaux manquent de personnel qualifié pour construire. Nos marchés publics nécessitent un temps ayant pour conséquence des difficultés quant à l'engagement des montants afférents. Il faut pouvoir engager ces 4 milliards d'euros dans l'année.

Nous croyons véritablement à l'investissement dans vos collectivités et notamment à l'investissement qui a des visées écologiques et économiques, qui vous permet de dégager des marges de manœuvre en fonctionnement. Dans le cadre du Fonds vert, 11 800 dossiers ont été déposés, soit un montant d'aides démarrées de plus de 4 milliards d'euros. 30 % de ces dossiers sont en cours d'instruction par les services déconcentrés de l'État. 20 % ont d'ores et déjà été traités. 2 150 dossiers ont été acceptés, représentant un montant d'aide attribué de 336 millions d'euros.

Cela témoigne tout simplement du réel effet de levier du Fonds vert. Je pense que nous pouvons collectivement nous féliciter que près d'un tiers des dossiers déposés concernent un territoire considéré comme spécifique, à savoir un territoire zoné ZRR ou un territoire faisant l'objet d'un programme d'accompagnement de l'ANCT (territoire d'industrie, action cœur de ville, avenir montagne). Plus des deux tiers des dossiers concernent une commune de moins de 10 000 habitants. Le Fonds vert apparaît comme une formidable opportunité pour les territoires touristiques. Je vous incite, dans le cadre de vos stratégies de transition inscrites dans les CRTE, de solliciter des financements pour la réhabilitation de vos équipements publics et pour leur renaturation. Cela concerne bien sûr vos communes, particulièrement équipées.

Je n'oublie pas les mesures destinées au recul du trait de côte, à la lutte contre les feux de forêt, contre les inondations ou contre les risques émergeant en montagne, qui concernent beaucoup d'entre vous, par vos positions géographiques, au cœur de ce Fonds vert.

En complément du Fonds vert, afin favoriser la transition, l'élargissement de la dotation biodiversité dont certains d'entre vous bénéficient a connu une augmentation substantielle, passant de 5 millions d'euros en 2019 à 41,6 millions d'euros en 2023. Elle bénéficie actuellement à 6 388 communes, qui sont situées en zone Natura 2000 ou en parc naturel. Nous allons annoncer France Ruralités, un programme destiné à nos ruralités, très diverses, avec la Première ministre, la semaine prochaine. Dans cette annonce, de très bonnes nouvelles seront faites concernant cette dotation biodiversité, puisque son champ sera élargi à des communes ayant des bois, des forêts, des lacs, des plans d'eau, des sols, ces aménités rurales qui captent le carbone. Il s'agit de rémunérer les richesses de ces villes et villages par de la dotation biodiversité supplémentaire.

Grâce à cette dotation, nous contribuerons à atteindre de la stratégie nationale des aires protégées qui figure parmi les réformes prioritaires du Gouvernement. Ces aires protégées maritimes, montagnardes ou terrestres peuvent devenir des lieux surfréquentés, ce qui multiplie des conflits d'usage. Il convient de résoudre ce problème en déployant des stratégies adaptées. Le séminaire organisé hier par le réseau des Grands Sites de France et l'ANCT nous livre de bonnes pratiques et des propositions que nous aurons à généraliser.

Dans le cadre du classement stations révisé intégrant ces enjeux de transition, ces stratégies d'adaptation sont d'autant plus attendues qu'elles feront partie intégrante des critères de ce classement. Le projet d'arrêté travaillé entre l'ANETT et les services de ma collègue, Olivia GRÉGOIRE, va modifier l'article 3 et l'annexe 2 de l'arrêté du 2 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux stations classées de tourisme. Dans son article 7 relatif à l'urbanisme et aux actions en matière d'environnement, cet arrêté devrait rendre nécessaires un certain nombre de points et de critères pour ce classement.

Ces critères ne sont pas une contrainte supplémentaire, mais une incitation à accélérer la transition. Le secteur du tourisme, s'il veut rester compétitif et attractif doit intégrer cette dynamique dans le renouvellement de ses équipements et de son offre.

J'en viens au dernier sujet, Monsieur le Président, cohésion sociale, plan saisonnier, logement permanent, saisonnier et touristique, sujet qui est en tête de vos préoccupations. Un plan saisonnier pour le travail, le plein emploi et l'insertion a récemment été présenté par Olivier DUSSOPT, Olivia GRÉGOIRE et Olivier KLEIN. Vous avez été consultés sur ce plan de 15 engagements, qui a pour objectif d'améliorer l'emploi des travailleurs saisonniers dans le tourisme autour de quatre axes :

- Permettre à chaque saisonnier de pouvoir vivre de son travail, de se loger correctement, et de se former ;
- Mieux accueillir, orienter et accompagner les saisonniers ;
- Recruter et former plus efficacement ;
- Encourager l'offre de logements pour les saisonniers.

Vous pouvez continuer, Monsieur le Président, à enrichir ce plan dans le cadre des réunions des comités de filières touristiques, comme ma collègue l'a proposé.

Concernant le logement permanent en zone touristique tendue, en cohérence avec mes interventions devant l'ANEL, l'ANEM et devant vous, j'ai porté la nécessité de créer un groupe de travail sur l'attrition du logement permanent. J'ai fait le choix de porter cette démarche de façon interministérielle, avec une volonté d'approche transversale sur un sujet complexe, dont les dotations se trouvent à plusieurs niveaux (État, Région, Département, bloc local) et concernent plusieurs domaines (foncier, construction, urbanisme, fiscalité, économie touristique, environnement). Nous travaillons activement et collectivement avec toutes les associations d'élus et les acteurs sur ce sujet particulièrement sensible. Nous étudions une centaine de propositions, puisque nous avons mandaté une étude, réalisée par

deux inspecteurs généraux. Nous étudions aussi les propositions émises par les membres du groupe de travail. J'ai bon espoir que nous en retenions une bonne partie.

Outre ces propositions, mon attention a été retenue par les éléments transmis par les associations d'élus, dont la vôtre, et par les acteurs du tourisme. Il faut citer la très intéressante note d'Atout France, qui appelle à lutter contre un phénomène excessif qui s'est emballé. Notre volonté est véritablement d'avoir une approche équilibrée dans la réponse politique à apporter, afin de ne pas déséquilibrer notre économie touristique. Il est impératif de poser sur la table des solutions de court, moyen et long terme, de les étudier en toute transparence, en en rejetant certaines, en en approfondissant d'autres. Les solutions sont collectives et devront être cohérentes et coordonnées.

Au regard de la complexité de ce sujet, les réponses ne sont pas uniquement de la compétence de l'État. Dans les territoires concernés, il faudra un effort de tous et des actions coordonnées. Il faudra également donner aux élus locaux, aux maires et aux présidents d'EPCI, en lien avec les SCOT, les moyens et les capacités d'agir et de construire des stratégies locales de l'habitat, qui répondent aux besoins des habitants permanents, mais aussi de l'économie touristique et de ses besoins saisonniers.

Je suis convaincue qu'une solution unique et descendante, une solution miracle que nous avons tendance à rechercher, ne constituera pas une réponse adaptée aux problématiques que vous connaissez.

Face au phénomène qui nous mobilise, chaque territoire doit pouvoir piocher dans un panel de solutions pour à la fois laisser une marge aux arbitrages démocratiques locaux, mais aussi répondre aux enjeux territoriaux particuliers. Dès lors, de véritables stratégies territoriales pourront être définies sur la base de l'observation précise de vos réalités. Cette approche est sans doute la réponse la plus pertinente à un sujet aussi complexe que l'attrition du logement permanent en territoire touristique.

La prochaine réunion du groupe de travail se tiendra le 18 juillet. Je vous présenterai l'architecture de l'Observatoire du Logement dans les territoires touristiques tendus, qui sera l'outil à la main de l'État et des collectivités, et en particulier des maires, pour organiser au mieux les dynamiques qui parcourent les territoires touristiques en termes de logement permanent, saisonnier et touristique. Dans ce contexte, avec mes collègues du Gouvernement, nous pourrons vous soumettre une série de propositions, que nous avons évaluées et validées, pour nous donner les moyens de réguler ce secteur.

J'avais pris l'engagement de faire une réunion avant le 18 juillet, mais les agendas ne l'ont pas permis. La troisième réunion aura donc lieu le 18 juillet, avec l'espoir qu'elle soit quasi-conclusive. Dès lors, les initiatives parlementaires engagées ce printemps et que vous avez suivies dans l'enthousiasme et avec la volonté de résoudre ce problème majeur pourront s'enrichir des propositions consensuelles et coconstruites dans ces groupes de travail.

En conclusion, je souhaite vous dire quelques mots sur les sujets relatifs aux casinos et au thermalisme. De nombreux maires ont des casinos et des stations thermales. Sur le thermalisme, nous avançons sur la base des propositions de Jean-Yves GOUTTEBEL qui nous a rendu un bilan de son action en tant que coordinateur interministériel en charge du thermalisme. Sans se renier et perdre sa dimension sanitaire et curative, le thermalisme est en train de se réinventer et de s'ouvrir à la prévention et au bien-être, tout en s'ancrant dans sa dimension sanitaire et curative. Nous croyons qu'il est un secteur porteur d'avenir. Nous travaillons à intégrer ce sujet dans nos réflexions sur la montagne, en lien avec la ruralité. Le thermalisme est porteur d'une histoire, d'un patrimoine, d'un potentiel qui correspond à notre époque, entre santé et art de vivre.

Concernant les casinos, en réponse à la PPL du Sénat, souhaitant implanter des casinos dans des communes à l'activité équestre historique, le Gouvernement, s'il ne s'oppose pas au texte, n'a pas encore un avis favorable. Le texte doit s'amender et s'améliorer et nous souhaitons y travailler ensemble.

Cette proposition de loi permettrait de couvrir certaines zones blanches et de répondre à une attente forte des territoires concernés. Néanmoins, nous souhaitons que la rédaction de ce texte soit retravaillée à l'occasion de la navette parlementaire, afin de permettre le cumul d'un critère tiré de l'activité hippique et d'un critère lié au classement touristique de la commune. Je m'impliquerai sur ce sujet pour que, dans le contexte que nous connaissons, cela ne déstabilise pas les communes déjà dotées d'un casino et classées station balnéaire, thermale, climatique, de tourisme, ou des villes principales d'agglomération de plus de 500 000 habitants, dotées d'établissements culturels spécifiques.

J'espère que vous avez compris à quel point je suis attachée à ce que nous travaillions ensemble, comme nous le faisons déjà, que nous poursuivions nos travaux, même quand les propositions de loi émanent de l'Assemblée nationale ou du Sénat. Elles peuvent être travaillées pour recevoir un avis favorable du Gouvernement, qui doit s'appuyer sur un avis favorable des collectivités locales et de nos associations d'élus que vous représentez.

En tout cas, merci pour votre écoute. Bravo à l'ANETT, bravo pour ses travaux. Je ne peux pas conclure sans vous féliciter à nouveau, Monsieur le Maire, Madame la représentante du Département, Madame la Vice-présidente de la Région. Je l'ai dit à Monsieur le Maire, mais en matière de transition écologique et de dynamisme économique, un grand bravo à vous trois, commune, intercommunalité, bloc local, Département, Région. Ce n'est qu'ensemble, avec l'État, que nous arriverons à améliorer significativement la vie de nos concitoyens. Je vous remercie.

Frédéric BERETTA

Merci, Madame la Ministre.

1). Questions/réponses

Frédéric BERETTA

Nous avons prévu de consacrer quelques minutes à un jeu de questions/réponses avec la salle.

Gérald MARTINEZ

Madame la Ministre, je suis Maire de Saint-Léger-les-Mélèzes, dans les Hautes-Alpes. La commission environnement parlera de l'énergie et de l'eau cet après-midi. J'ai entendu votre discours indiquant qu'il fallait s'appuyer sur l'avis du local pour pouvoir travailler au mieux auprès du terrain et des territoires. Il faudrait éviter des lois-cadres qui imposent des règles auxquelles nous ne pouvons pas déroger au niveau local. Il serait opportun de savoir ce que le territoire désire, puis essayer d'adapter les dispositifs en fonction de nos spécificités et de nos territoires. Les territoires diffèrent, selon que l'on se trouve au bord de la mer, en montagne ou à la campagne. La vision de l'eau potable et de l'assainissement est différente. Il peut aussi y avoir des problématiques énergétiques ou de réhabilitation de logements. Les écarts de température sont probablement moindres ici que dans ma commune de montagne. On doit pouvoir prévoir des adaptations.

La loi climat et résilience qui a été votée nous impose certaines restrictions de manière drastique et rapide. Il faudrait peut-être l'adapter. Nous rencontrons des problèmes de saisonniers. Si nous ne pouvons pas les loger dans des logements qui sont mal notés, si nous n'avons pas la possibilité de loger nos familles à des tarifs intéressants dans des logements énergivores, nous allons avoir des problèmes pour louer à l'année. Il faut que l'on retrouve un peu de bon sens au niveau du terrain et étaler la mise en œuvre de ce dispositif sur quelques années, de manière à pouvoir mener une adaptation territoriale. Je vous remercie.

Dominique FAURE

Monsieur le Maire, ce n'est que la troisième fois que vous me posez la question. Je vais vous répondre. Parmi les maires présents ici, combien de communes n'ont-elles pas transféré l'eau à l'intercommunalité à ce jour ? Je constate qu'il y en a neuf. Sur ce sujet du transfert de la compétence eau et assainissement à l'intercommunalité, je serai confrontée à nos députés, ce soir, sur une niche portée par le groupe parlementaire dit LIOT, qui vise à reprendre le projet de loi porté par le Sénat sur ce transfert de compétence. Je ne veux pas être trop longue, puisque vous pouvez trouver partout les raisons pour lesquelles le Gouvernement, et moi en particulier, ne pouvons pas laisser à nos enfants une France et nos communes, dans cinq ans, dix ans, vingt ans, confrontées à la sécheresse et à la pénurie d'eau et avec la nécessité de devoir tester son eau potable sur la commune.

Aujourd'hui, les communes peuvent gérer leur eau. Cela fonctionne bien. Le Gouvernement doit cependant préparer la France à lutter contre la sécheresse et la pénurie d'eau, à créer de la redondance de réseaux et à mutualiser les investissements pour faire en sorte d'être les plus économes et les plus vertueux sur le plan de la gestion de l'eau. Nous avons cette intime conviction. C'est pourquoi nous avons de la suite dans les idées. Nous avons reporté cette date à 2026, mais nous sommes convaincus que nous devons gérer l'eau autrement qu'à la maille communale.

Je suis extrêmement respectueuse des positions exprimées par les maires. Certains d'entre eux divergent sur ce point. 5 000 des 35 000 maires n'ont pas effectué ce transfert. Je vais donc proposer deux avancées : la possibilité octroyée à l'intercommunalité de déléguer au Département. François SAUVADET, président des Départements souhaitait être un acteur de l'eau. Si la maille intercommunale est la première maille pertinente de mutualisation des efforts d'investissement, la maille départementale a du sens pour créer des stations d'eau potable ou d'épuration, voire pour réaliser des investissements au niveau des réseaux. Ce soir, nous allons proposer un amendement afin de permettre aux départements de jouer un rôle en appui ou en substitution des intercommunalités.

Le deuxième amendement significatif est que nous ne voulions pas le développement d'un trop grand nombre de syndicats. Il en existe de nombreux en France, dont beaucoup fonctionnent bien, d'autres moins bien. Nous ne souhaitons pas de syndicats jusqu'à présent. Cependant, ayant compris qu'à la maille intercommunale, il n'existe pas forcément un alignement avec le bassin versant. Une intercommunalité peut avoir à gérer trois ou quatre bassins versants. Lorsqu'on veut transférer à la maille intercommunale pour mutualiser nos investissements, ce n'est pas parce que l'on croit que l'intercommunalité est alignée sur le bassin vert. Pour nous rapprocher de votre demande, Monsieur le Maire, nous allons permettre la création de syndicats. Ils pourront même être créés avec deux communes. Nous ne voulons pas lâcher sur le « faire ensemble ». Nous pensons en effet qu'à l'avenir, il faut malgré tout se préparer au faire ensemble, avec l'intercommunalité, qui pourra néanmoins déléguer à un syndicat qui se créerait, avec deux communes. Nous espérons évidemment qu'il y en aura plus, pour que la mutualisation soit significative. L'idée est de montrer que nous sommes capables d'entendre, de comprendre, de faire un pas, pour essayer de servir ce que le Gouvernement porte depuis des années et de montrer que l'on prend en compte vos attentes.

Sur le sujet des passoires thermiques et l'obligation de la rénovation pour pouvoir accueillir des touristes, je suis souple à ce sujet. Je sais vos difficultés pour loger vos saisonniers. Je fais partie de ceux qui militent pour que l'on prenne un peu de temps. Les décisions seront prises à l'automne. Il ne faut pas le faire trop rapidement, au risque d'avoir des lits froids supplémentaires. Je vous propose de revenir vers Nicolas ou moi dans les semaines à venir, pour définir ce que l'on peut obtenir en la matière, afin de pouvoir loger les saisonniers, tout en rénovant ces logements sur le plan thermique.

De la salle

Je me permets de réagir sur l'eau potable. Un Maire a exprimé le souhait de garder cette compétence. Je suis président du syndicat départemental de l'eau potable de Loire-

Atlantique. Ces propos me font réagir. Sur un territoire d'estuaire, comme la Loire-Atlantique, nous sommes les derniers à être servis par la Loire, qui représente 70 % de notre production d'eau potable. J'alerte sur ce point. Je ne peux pas entendre ce que vous dites. Nous dépendons de vous, des collectivités qui sont en amont. 70 % de l'eau potable en Loire-Atlantique dépend de la Loire. Nous avons créé un syndicat départemental il y a 60 ans, un syndicat essentiellement rural, puisque la métropole nantaise et la CAREN n'y sont pas. Ces structures départementales sur les territoires littoraux sont fondamentales. Quant au fait d'évoquer le transfert de ces compétences aux EPCI, il ne faut pas détricoter les structures départementales. Je pense à la Vendée, Vendéo Atlantico. Ces syndicats sont fondamentalement justes, solidaires, et permettent une bonne qualité de l'eau.

Les territoires fortement agricoles sont confrontés à des problématiques de qualité, qu'il faut gérer. C'est en mutualisant et en atteignant une taille départementale que nous y parviendrons. Je défends donc le modèle du syndicat départemental d'eau potable.

Sylvain DENOYELLE

Je suis Maire de Nonsard Lamarche, petite commune de la Meuse, autour du lac de Madine, lac artificiel et réserve d'eau pour la ville de Metz. Je suis également président de l'intercommunalité et conseiller départemental. Je souhaite attirer votre attention sur l'urbanisme. Globalement, ruralité, urbanisme et tourisme sont de plus en plus complexes à gérer. Dans ma commune, je suis confronté à l'application de la loi Littoral, qui s'applique de la même façon sur un petit plan d'eau intérieur (1 100 hectares). Il faut souligner le travail mené au niveau de l'intercommunalité en termes d'urbanisme et avec l'application du SRADET (zéro artificialisation nette). Dernièrement, la DDT a identifié un risque de barrage et m'interdit les permis de construire sur la partie basse du village, selon le principe que si le barrage construit en roches il y a 50 ans venait à céder, il se produirait une catastrophe. Pourtant, l'étude démontre une probabilité extrêmement faible. La commune a doublé sa population en dix ans, mais se trouve désormais paralysée.

Notre crainte se situe notamment au niveau du SRADET, puisque la gestion se fait sur la base d'un PLUI. Chaque commune revendique son droit à construire localement. Quand des communes touristiques font partie d'un ensemble au milieu d'une ruralité qui n'a pas une grande vocation touristique, cela devient très compliqué. Chacun compte ses hectares, alors que la population du département baisse de façon très importante. Les secteurs touristiques ayant un potentiel de développement doivent pouvoir jouer leur rôle pour l'attractivité du territoire.

Dominique FAURE

Je vous remercie d'avoir posé cette question sans prononcer le mot ZAN (zéro artificialisation nette). C'est une prouesse ! C'est en l'occurrence un objectif fixé d'ici 2050. Il faut artificialiser de moitié par rapport à ce qui a été fait au cours des dix dernières années à horizon 2030. Cette loi climat et résilience est très contraignante. Sur le plan législatif, nous serons à l'Assemblée nationale le 21 juin pour débattre de ce petit bout de texte de loi, qui vise à le rendre applicable, puis nous travaillerons sur les décrets d'application.

Lors de toutes mes rencontres, chacun s'accorde sur le fait que cette sobriété foncière n'a pas forcément été suffisamment prise en compte. La France est trop mitée. Nous sommes d'accord sur l'objectif. Comment procéder raisonnablement ?

Vous avez cité la DDT. J'en suis à mon 66^{ème} déplacement depuis juillet dernier, dans 50 départements différents. Je rappelle la nécessité absolue de travailler son PLUI très en amont avec les services de la DDT. Pourquoi ? Cette sobriété foncière a déjà été embarquée par ces derniers. Ils peuvent vous aider à porter des projets qui servent vos politiques publiques, de manière à ce qu'ils deviennent beaucoup plus sobres sur le plan du foncier.

Vous évoquez le cas d'un barrage. C'est un cas particulier. Je peux vous proposer d'organiser une visio avec Monsieur le Préfet pour vous convaincre des risques inhérents à ce barrage. C'est alors la DREAL qui doit évoquer ce risque. Je viens du monde économique.

Il n'est pas question de vous priver de votre développement touristique, surtout en ruralité, car vous tirez l'emploi sur le territoire. Il faut travailler ce point, mais je ne peux pas vous répondre concrètement sur la position du DDT et de Monsieur le Maire. Je dois étudier cette question en amont, avant d'en reparler tous ensemble pour amender ce point de vue ou vous convaincre que ce risque ne doit pas être pris.

En tout état de cause, il est nécessaire de travailler dans le cadre de l'intercommunalité. Vous travaillez avec les régions. La loi climat et résilience donne la main aux régions qui sont en cours de révision de leur SRADET. L'intercommunalité doit prendre en compte vos préoccupations de maire et faire savoir à la région ce dont vous avez besoin. Le travail doit être mené à la maille intercommunale, afin de savoir où il est intéressant d'artificialiser.

Par rapport à la demande du Sénat, nous allons céder sur la mesure « un hectare » pour les toutes petites communes. Cet hectare pourra être cédé à une commune voisine, si la commune n'en veut pas. Ce minimum d'artificialisation permettra de faire en sorte que nos ruralités ne soient pas condamnées à ne pas se développer. Il faut être vigilant sur les décisions prises par l'Assemblée. Christophe BECHU sera sur le banc, mais il faudra probablement revenir devant le Sénat et devant l'Assemblée. À mon sens, la décision n'aboutira pas avant l'été. En attendant, il faudra s'appuyer là-dessus pour savoir ce que la loi demande.

Pierre ALEXIS-BREVIN

Je suis Maire d'une commune bretonne, Pléneuf-Val-André. Pour revenir sur les deux témoignages de mes collègues, et en tant qu'élu depuis 2008, j'ai constaté une évolution depuis la loi NOTRe, plutôt négative dans le sens des communes. Vous affirmez qu'il faut travailler avec les intercommunalités, mais les nouvelles intercommunalités issues de cette loi sont des communautés de communes de très grande taille, mélangeant la carpe et le lapin, c'est-à-dire des communes qui n'ont rien à voir entre elles, des stations balnéaires, des communes rurales et des villes centrales. Les problématiques de service public et les contraintes en matière de fonctionnement différent. Pourtant, nous sommes obligés de travailler ensemble. Ce n'est pas simple. Il en résulte parfois une lutte en interne, entre les communes.

Personne n'ose le dire, mais je me permets de le faire. Je pense que de nombreux maires ont de moins en moins de pouvoir. On transfère plus de compétences aux agglomérations. Gérer une commune devient de moins en moins réjouissant. On se fait sermonner tous les jours, matin, midi et soir, parfois même menacer de mort. Pourtant, nous n'avons plus de pouvoir.

J'en profite, Madame la Ministre, pour témoigner, et dire qu'il faut assouplir la dernière loi de décentralisation et faire en sorte de faire un peu plus confiance aux maires. Certains d'entre eux ont perdu le PLU. Je l'ai conservé, alors que les services de l'État m'empressent de le transférer. Certaines communes vont peut-être perdre l'eau. À force de dépiauter les communes, le risque est que les maires n'aient plus comme seul rôle que de gérer des conseils de quartier, des maires annexes de futures communes, à l'image de Lyon, où l'on trouve des mairies d'arrondissement. Je pense qu'il va peut-être falloir plus nous faire confiance dans les futures lois, afin de permettre aux maires plus de pouvoir, de sorte que ces communes ayant des spécificités, comme les communes touristiques, puissent en vivre. Certaines d'entre elles n'ont plus la maîtrise de leur office de tourisme, géré par la ville centre, qui n'est pas touristique.

Dominique FAURE

Monsieur le Président, vous représentez une association de Maires, et non d'intercommunalités. Jusqu'au 7 juillet, j'étais une maire heureuse dans mon intercommunalité. De nombreux maires sont heureux dans l'exercice de leur mandat et dans leur intercommunalité. En revanche, il existe quelques intercommunalités qui fonctionnent mal. Souvent, ce sont les très grandes intercommunalités, englobant 60, 70, 80, voire 100 communes. Le Maire est souvent noyé dans les décisions prises.

Le Président entend travailler sur la réforme des institutions. Il a consulté toutes les associations d'élus. Il ambitionne une véritable réduction du nombre de strates, afin de les rendre plus lisibles, plus simples. Nous avons un Président réformateur, mais nous touchons un sujet à la marge. Nous n'allons pas supprimer les intercommunalités. Au Gouvernement, nous considérons que nous devons faire certaines choses ensemble. Il s'agit de trouver les bons équilibres, que les maires soient heureux et disposent de compétences qu'ils soient heureux d'assumer. Quant au développement économique, à la mobilité et aux enjeux de territoire, la maille intercommunale, au-dessus de la commune, est la bonne.

J'ai été élue députée sur une circonscription qui m'était *a priori* hostile. Un mot ne m'a pas quittée pendant toute la campagne, réconcilier. Depuis neuf mois, avec cette montée de la violence, nous voyons bien que ce mot prend tout son sens. Mon but n'est pas de vous dire que vous avez raison. Tout le monde serait heureux que je dise que je vais tout faire pour que les maires aient plus de pouvoir. Oui, je le fais, France Ruralités étant un programme au service des maires, vous allez être contents, mais en partenariat avec l'intercommunalité, avec le Département, avec la région. La réconciliation entre les territoires ruraux et, les territoires urbains, les maires et les présidents d'intercommunalité, les concitoyens avec les élus locaux et la République est nécessaire partout. Il est indispensable que les présidents d'intercommunalité en prennent conscience. J'ai dîné avec Sébastien MARTIN il y a quelques jours en lui demandant de ne pas prendre son cas comme exemple, car partout où je vais, je constate que certaines intercommunalités ne fonctionnent pas.

Il faut en tirer les enseignements, mais ne pas tuer l'intercommunalité, qui a le sens de faire ensemble sur certains sujets. Il convient de ne pas dépouiller nos maires de leurs compétences. Parfois, ils s'en sentent dépouillés, parce qu'une majorité de maires a procédé à des transferts, alors que d'autres maires, défavorables à ces transferts, se les voient imposer. De nombreuses intercommunalités fonctionnent bien. Je suis vice-présidente de Toulouse Métropole. Je suis élue dans une circonscription très rurale. J'ai été Maire d'une commune de 14 000 habitants, périurbaine. J'ai été élue dans une circonscription de 110 communes, très rurale. Je suis d'origine audoise, un Département très rural. Pendant ces dix ans, j'ai constaté que les communes de la Métropole (300 habitants, 90 habitants, 600 habitants) n'auraient quitté l'intercommunalité pour rien au monde. Le Maire de Toulouse et Président travaille avec les petites communes, les communes moyennes et les grandes communes, qui accompagnent la ville de Toulouse.

Soyons constructifs ! Agissons au sein d'intercommunalités pour que le Maire-Président se rende une fois par an dans toutes ses communes. Sinon, il ne faut pas exercer ce rôle. Jean-Luc MOUDENC doit gérer 37 communes. Il réalise 37 visites chaque année.

Il y a donc un travail de réconciliation des Maires avec l'intercommunalité à mener. Pour les intercommunalités trop importantes en taille, je pense pouvoir influencer le moment venu pour en réduire la taille. Cela vous permettrait de revenir à une maille plus petite. Dans certaines zones, le seuil obligatoire défini par la loi NOTRe n'a pas été atteint. Des exceptions ont été consenties. Nous saurons en faire. Le Président de la République est très attaché aux spécificités. Si l'on travaille main dans la main entre l'AMF, l'AMRF et les associations d'élus, de maires et d'intercommunalités, nous pourrions amender le texte et apporter de la souplesse, que vous appelez de vos vœux. Il serait sympathique de viser cette réconciliation.

Didier BOURGOIN, Directeur Général – Alpha Camping

Je suis président d'Alpha Camping, qui gère 27 campings publics, dont le foncier appartient à des mairies, en délégation ou en contrat d'affermage. Je souhaite vous interpeller sur deux points et revenir sur deux propos de maires.

Le premier sujet concerne les zones inondables et le domaine maritime. Depuis quelques années, nous rencontrons dans les campings gérés par les mairies ou par les communautés de communes en régie de graves difficultés liées à deux opérateurs différents. Le premier est un groupe d'opérateurs publics, DDT, DDTM et DREAL. Vous évoquez la nécessité de dialoguer avec eux. Je souhaite bien du courage si vous voulez le faire. Je ne

sais pas si les maires y parviennent. Pour notre part, nous peinons énormément. Il s'avère que dans ces définitions de zones inondables, avec des risques pas toujours bien classifiés, nous sommes confrontés à ces opérateurs publics d'un côté et aux compagnies d'assurance de l'autre, dont la maille de zones inondables encore plus large. Ainsi, toute la vallée de l'Adour est considérée en zone inondable, même en l'absence de PPRI ou de zone rouge sur la commune. Il en découle que dans ces zones littorales, 30 % des campings communaux, délégués ou privés ne sont plus assurés.

Le dialogue est indispensable pour une meilleure définition des zones de risque et des risques moyens/faibles, qui concernent l'été pour les campings. Or certains d'entre eux ne sont plus assurés en responsabilité commerciale, soit 30 % selon nos estimations. Le débat est difficile avec les DDT, les DDTM et les DREAL, mais aussi avec les compagnies d'assurance. Je me permets de vous interpeller sur ce sujet qui va poser problème.

Quant au logement saisonnier, dans le cadre de notre dialogue avec un de nos élus de l'Aude, nous avons élaboré un partenariat tripartite avec un organisme de logement social et avec le Maire de la commune, premier vice-président de la Région, Didier CODORNIU, à Gruissan. Dans le cadre de cet accord tripartite, nous offrons des solutions de logement saisonnier dans nos campings pour les professionnels qui ne sont pas les nôtres. Nous avons trouvé une solution technique, juridique et financière, qui responsabilise. Depuis deux ans, nous logeons 30 saisonniers pour les autres commerçants de la station. Nous sommes devenus des partenaires. Nous offrons des solutions pour accompagner les élus à cet égard.

Dominique FAURE

Je vais répondre très rapidement et m'inscrire en faux avec vos propos, qui me semblent relever du passé. Quand vous parlez des services de l'État, j'ai réalisé 66 visites cette année en région. Pas un Maire, durant ce jeu de questions/réponses durant généralement une heure et demie, n'oublie de dire le bien qu'il pense du Préfet et des services de l'État en Région ou en Département. Ces derniers sont des facilitateurs et permettent l'accès aux subventions. Certes, on trouve toujours des individus posant problème, mais la DREAL peut imposer des contraintes. C'est normal, puisque ce service de l'État a vocation à protéger l'environnement. Il faut néanmoins passer par le dialogue, et ne pas stigmatiser ces services de l'État, qui sont vécus comme des contraintes. Il vous faut composer avec eux et travailler avec l' élu local, qui porte le projet politique. Entre les acteurs économiques, le projet politique porté par le Maire et les services de l'État, qui préparent notre pays sur le plan de la prise en compte de l'environnement et des lois, comme la loi climat et résilience, il ne faut pas vivre ces derniers comme une contrainte, mais comme la volonté d'essayer d'agir différemment, de manière plus vertueuse.

Quant à votre camping, potentiellement en zone inondable, Monsieur le Maire et vous-même, confrontés à cette difficulté de souscrire un contrat d'assurance, devez réunir les parties prenantes autour de la table, afin de mener un travail qui prendra du temps. Le camping peut-il rester en ce lieu s'il ne peut pas être assuré ? Si ce n'est pas le cas, il ne le peut pas. La DREAL sera présente dans le cadre de ce travail. Monsieur le Préfet viendra, accompagné des services sous sa responsabilité, de même que le Maire, également accompagné de ses services. Confrontés au recul du trait de côte, nous devons travailler tous ensemble. Je suis défenderesse de l'action économique dans nos territoires, fière de constater que vous vous êtes développés rapidement, mais il peut exister des freins. Il faut les surmonter avec les acteurs, et non contre.

Françoise FRIBOURG

Je suis Maire de Meschers-sur-Gironde, Vice-présidente de l'agglomération Royan-Atlantique. Je partage le découragement de certains maires. J'ai été directrice territoriale et suis élue depuis trois mandats, dont deux à Meschers et un en Charente. J'ai travaillé pendant 40 ans sur les budgets locaux et aux côtés des élus. Je demande maintenant que nous ayons un peu plus d'autonomie financière et que l'on fasse au moins progresser la DGF correctement, de sorte qu'elle soit indexée sur l'inflation. Nous n'avons plus de

ressources, plus d'autonomie fiscale depuis la suppression de la taxe d'habitation. Les communes souffrent d'un fort déséquilibre dans de nombreuses intercommunalités et ne récupèrent pas la taxe de séjour. À Meschers, nous avons des grottes troglodytiques accueillant 70 000 visiteurs, mais ne recevons pas de taxe de séjour. Nous gérons nos grottes seuls, sans retour de l'EPCI, même si j'en suis vice-présidente. L'EPCI dispose de sept stations balnéaires et de 30 communes rurales. Trouver un équilibre entre celles-ci est complexe. Je demande un peu moins de texte de l'Etat, parce que nous nous sentons pris dans un étai de textes trop nombreux, et de vraies ressources pour une vraie autonomie.

Je pilote Natura 2000. Certes, il existe la dotation biodiversité et un filet de sécurité, mais nous n'attendons pas une prime, mais une garantie de ressources pour les communes. Il faut peut-être redistribuer les ressources entre les niveaux et retrouver une garantie de ressources pour les communes.

Dominique FAURE

Vous me donnez l'opportunité d'aller plus loin sur les finances publiques. Je ne fais pas de déplacement sans entendre cette question. Que vous ayez besoin de plus d'argent pour délivrer vos compétences, cela me semble évident. Je serai votre ambassadrice lorsque sera débattue la loi de finances 2024. Nous avons déjà tout fait pour que la DGF augmente depuis 13 ans. L'Etat, c'est notre pays, c'est la France. C'est 3 000 milliards d'euros de dette. Nous sommes le pays d'Europe le plus endetté, parce que nous avons accompagné cette crise sanitaire. Si nous n'avions passé la réforme des retraites par le biais de l'article 49-3, nous prenions un à deux points de taux d'intérêt supplémentaires. Or, un point de taux représente 30 milliards d'euros par an.

Quand nous allons parler à Bruno LE MAIRE avec Christophe BECHU et que nous lui faisons part de la situation des collectivités, remparts de notre République, qui ont besoin d'argent, nous sommes vos porte-paroles. Nous sommes conscients de la situation. Christophe BECHU, Gérald DARMANIN et moi-même sommes des maires au sein du Gouvernement.

Je vous demande simplement de comprendre que lorsqu'on me demande pourquoi l'enveloppe ne s'élève qu'à 320 millions d'euros et pourquoi l'on ne compense pas l'inflation. Que penseriez-vous, en tant qu'élus responsables, d'un Gouvernement apportant une compensation aux maires, dans les territoires, comme si l'inflation n'existait pas ? Face à cette crise que l'on vit, avec cette guerre aux portes de l'Europe, on ne compense pas l'inflation, on ne compense pas la hausse. On vous accompagne.

Nous allons faire de notre mieux, mais comprenez qu'à tous les échelons, les Départements, les SDIS, les Régions et l'Etat essaient de faire au mieux avec l'argent dont ils disposent. L'idée n'est pas de vous laisser sans solution. Je suis une des vôtres. Comprenez néanmoins qu'il n'y a pas d'argent gratuit. On pourrait avoir un Gouvernement qui, au lieu d'être à 3 000 milliards d'euros de dette, accepte d'être à 4 000 milliards d'euros. Je ne vous dis pas que nous faisons ce qui est le mieux, mais nous faisons ce que nous croyons bon. Nous voulons servir toujours un peu plus les mairies. Au Gouvernement, nous sommes reconnaissants du travail réalisé par les maires, mais l'argent ne coule pas à flots, comme ce fût le cas pendant la crise sanitaire. La dette est considérable. Nous nous employons à la rembourser. Je rappelle que les frais financiers sur la dette représenteraient 30 milliards d'euros par an. Ces montants servent à financer du fonctionnement. Sur le plan de la gestion, je ne peux pas vous promettre que nous allons porter la DGF à 600 millions d'euros, alors qu'il faudrait le faire. Cependant, rien n'est gratuit. Actuellement, il faut que nous soyons solidaires, plutôt que d'être dans une attitude d'opposition. De notre côté, nous serons vos ambassadeurs au Gouvernement, pour que la DGF soit la meilleure possible.

Frédéric BERETTA

Merci à toutes et à tous pour vos questions et interpellations. Madame la Ministre, merci pour les réponses apportées. Mesdames et messieurs les élus, merci pour votre présence.

Nous allons poursuivre avec la table ronde de la matinée, consacrée au financement des territoires.

Table ronde : Poursuivre le redressement du tourisme et renforcer la Destination France : quels financements pour les territoires ?

Participent à la table ronde :

- *Alexandra MAURIN, Adjointe au Chef du Bureau de la Fiscalité locale – DGCL,*
- *Suzanne FABREGUE, Chargée de Mission - Bureau de la Fiscalité locale – DGCL,*
- *Yoann GENESLAY, Chef de Bureau des Budgets locaux et de l'Analyse financière – DGCL,*
- *Jérôme PAYANY, Directeur de Nouveaux Territoires,*
- *Gilles BONNY, Directeur Régional adjoint, Directeur Développement commercial et territorial au sein de la Direction régionale de la Banque des Territoires des Pays de la Loire,*
- *Virginie de TASTES, Directrice Vitibanque et Solutions Tourisme - Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire,*
- *Loïc BONIVIN, Directeur Régional Grand Ouest - FDJ : La contribution et l'engagement du Groupe FDJ en faveur des Territoires.*

Yoann GENESLAY

Bonjour Madame la Ministre, Monsieur le Préfet, Monsieur le Président, ainsi que mesdames et messieurs les maires. Madame la Ministre a décrit les dispositifs et le paysage dans lequel s'inscrit votre action locale absolument nécessaire. Je ne reviendrai pas sur ce point qui semble évident à tous.

En complément de la réaction sur les filets de sécurité, il s'agit de montrer leur caractère complémentaire des fondamentaux que sont la DGF et les financements traditionnels et de droit commun alimentant votre action locale, année après année. Évidemment, le contexte actuel est marqué par une double contradiction, inflationniste, anxiogène par nature, puisque nous en avons perdu l'habitude. Il faut apprendre à vivre à nouveau dans un monde dans lequel l'inflation représente un risque. Les derniers éléments conjoncturels de prévision laissent penser à une décélération de l'inflation, ce qui ne signifie pas qu'elle n'existe plus. C'est toutefois une lueur d'espoir quant à la réduction de cette dynamique enclenchée.

Le deuxième point, en apparence contradictoire, est que nous sommes face à des enjeux d'investissement majeurs en faveur de la transition écologique. Cette double injonction conduit à un environnement quelque peu anxiogène, en tout cas préoccupant, nécessitant la mobilisation de tous.

Les réponses apportées par le Gouvernement ont été rappelées. Je ne vais pas en faire la liste. Je vais juste revenir sur le complément destiné à répondre à cette inquiétude, les filets de sécurité. Au préalable, il faut rappeler que la difficulté de cet exercice est de se placer dans une réponse pour faire face à un risque qui ne soit pas forcément à la hauteur. Toute la difficulté collective a été de pouvoir calibrer un dispositif servant de filet de sécurité. L'expression porte nécessairement bien son nom, puisqu'il vise à accueillir toutes les collectivités tomberaient dans de telles difficultés, considérées comme excessives par rapport à une difficulté moyenne à laquelle nous sommes en capacité de faire face. Les chiffres montrent que la progression des recettes réelles de fonctionnement se rapprochait, en réalité, de l'inflation, en moyenne. Les moyennes n'expriment qu'une moyenne, d'où

l'intérêt de prévoir ces dispositifs d'accompagnement pour les collectivités en queue de peloton.

En dépit de cette nouvelle un peu plus positive qu'anticipée, le filet de sécurité avait été paramétré sur des projections plus pessimistes que ce que nous avons connu *in fine*. Malgré tout, comme Gabriel ATTAL, Ministre chargé des comptes publics, nous prévoyons, sur la base d'une partie des comptes des collectivités déjà arrêtés, près de 4 800 entités éligibles au filet de sécurité. Ce caractère complémentaire sera peut-être moins nécessaire qu'anticipé, puisque nous l'avons construit au milieu de l'été. Nous n'avons alors pas une visibilité parfaite sur la réalité exacte de la difficulté. Le filet de sécurité sera tout de même utile pour près de 4 800 entités, chiffre provisoire.

Un travail conséquent est en cours pour déterminer le montant exact de la dotation pour ces entités. En proportion de leurs difficultés, ce sera une aide jugée nécessaire. Sinon, l'impact de l'inflation sera trop important pour ces entités.

Pour 2023, nous avons été confrontés à la même difficulté. Les acteurs parlementaires ont travaillé à la construction de ces dispositifs-là en avance de phase. Il convient de se projeter sur des scénarios prenant en compte le plus de risques possible, en fonction des moyens que l'on peut déployer. Au regard de ce filet de sécurité, le risque identifié par le Parlement a porté plutôt sur l'énergie. Il faut se rappeler que cela intervient en complément des mesures générales prises, étendues à toutes les collectivités, dont le bouclier tarifaire, pour les plus petites entités, qui va venir alléger la facture ou limiter la hausse. Comme les particuliers, vous allez connaître des hausses des coûts de l'énergie, toutefois limitées. Une aide importante de l'État est prévue pour absorber le surplus, notamment les pics tarifaires. Les hausses sont ainsi limitées à 15 %.

Pour les plus grandes entités, le dispositif d'amortisseur d'électricité jouera en cas de forte variation des prix. S'ils dépassent 300 euros au Mégawatt/Heure, le dispositif se déclenche et apporte un soutien, lequel est paradoxalement peu visible, puisqu'apporté directement au fournisseur d'énergie. Si vous êtes attentifs à vos factures, leur lecture vous permettra de percevoir l'ampleur de ce soutien, dès lors que les prix évoluent significativement au-delà de ces plafonds.

Si cette charge est trop importante se déclenchera le filet de sécurité 2023 recentré sur l'énergie, mais avec une vision plus large de la difficulté financière. Les paramètres pour y accéder ont été desserrés, puisque ce sont les pertes d'épargne brute un peu moins significatives que pour le premier filet de sécurité. Ce dernier a été établi sur ce scénario. Qu'il ne serve pas du tout serait une bonne nouvelle, mais ce filet servira vraisemblablement, à l'image du premier filet de sécurité.

Je conclurai mon propos par des points d'attention pour les collectivités estimant être éligibles à cette dotation. Il ne faut pas qu'elles hésitent à formuler des demandes d'acompte susceptibles de les aider, dès 2023. Cela a été le cas dès le filet de sécurité 2022. Près de 4 000 collectivités ont sollicité 106 millions d'euros d'acompte. Pour certaines, ce filet était nécessaire pour sécuriser pleinement leurs finances, pour d'autres il s'agissait d'une mesure de sécurité. Pour plusieurs collectivités, ce dispositif était indispensable. La même mécanique sera appliquée dans le cadre du filet de sécurité 2023. Si certaines collectivités, et notamment les petites communes, ont besoin de ce soutien, certes complémentaire, n'hésitez pas à le solliciter.

Frédéric BERETTA

Qui faut-il solliciter ?

Yoann GENESLAY

Il faut solliciter la Direction départementale des finances publiques, interlocuteur privilégié sur ces questions. Évidemment, nous aurons une vision nationale. Tous les cas particuliers seront étudiés attentivement, y compris à l'échelle nationale. L'interlocuteur de

proximité reste néanmoins le réseau des DDFIP, en lien avec les préfetures, les deux services travaillant main dans la main.

Frédéric BERETTA

Madame la Ministre a annoncé la reconduction du filet de sécurité et l'évaluation du dispositif. Si tous les crédits ne sont pas consommés, prévoyez-vous un système de vases communicants ? Certains élus ont en effet demandé des financements supplémentaires.

Yoann GENESLAY

Il me semble que la réponse a été donnée par Madame la Ministre, qui doit participer à une réunion essentielle pour répondre à cette question avec Monsieur ATTAL.

Frédéric BERETTA

Nous allons donc attendre la réponse. Nous allons maintenant passer à la thématique d'une autre recette, ou d'un autre levier pour accroître les recettes des collectivités, le produit de la taxe de séjour. C'est un marronnier, sur lequel nous revenons chaque année. Nous avons de nombreuses questions à ce sujet.

Alexandra MAURIN

Madame la Ministre, Monsieur le Préfet, Mesdames et messieurs les élus, nous allons aborder ce sujet de l'évolution du produit de la taxe de séjour en binôme, sur la base de données provisoires établies pour l'année 2022. Nous évoquerons aussi les tarifs applicables en 2024 et nous reviendrons sur un sujet qui concerne peut-être certains territoires, la taxe additionnelle de séjour, instituée en loi de finances pour 2023. Enfin, nous aborderons un dispositif que nous allons essayer d'inscrire en loi de finances 2024, faciliter le recouvrement de l'impôt taxe de séjour, que vous connaissez peut-être sous un acronyme, FARITAS.

Concernant l'évolution des tarifs en 2024, le tarif est fixé par personne, par nuitée. Son produit évolue chaque année en fonction de l'IPC, donc de l'inflation. Si cette dernière a des effets défavorables pour vos dépenses, il existe des effets un peu plus positifs en matière de recettes. Pour la taxe de séjour 2024, l'IPC 2022 connaîtra une évolution de 6 %. Certains tarifs plafond vont évoluer. Vous êtes peut-être concernés, puisque ces évolutions touchent les palaces. Le tarif augmentera de 30 centimes pour atteindre 4,60 euros. Pour les hôtels cinq étoiles, le tarif sera porté à 3,30 euros. Pour les hôtels quatre étoiles, il sera porté à 2,50 euros. Les hôtels classés trois étoiles et deux étoiles sont également impactés. Ces tarifs sont publiés sur le site internet de la Direction générale des collectivités territoriales. Je vous invite à en prendre connaissance.

Comme cela a été rappelé l'année dernière par mes collègues, la limite concernant la date de délibération pour voter de nouveaux tarifs était fixée au 1^{er} octobre jusqu'en 2021. Désormais la limite a été fixée au 1^{er} juillet. Je tiens donc à vous sensibiliser sur ce point. Vous devez publier sur OCSITAN les tarifs que vous aurez votés avant le 15 septembre. Cette avancée de calendrier permet à l'ensemble des opérateurs, et notamment aux plateformes, d'avoir connaissance des tarifs applicables en 2024, dès le mois de novembre, afin de mettre à jour les tarifs au 1^{er} janvier.

Quant à la taxe additionnelle de séjour, dans le cadre de la loi de finances 2022, un projet GPSO (grand projet sud-ouest), institué par une loi sur les mobilités, avait bénéficié d'un financement, via une taxe spéciale d'équipement. En loi de finances 2023, l'article 76 a institué trois taxes additionnelles, sur trois territoires différents, qui doivent financer trois lignes à grande vitesse : le territoire de la région PACA (Bouches-du-Rhône, Var, Alpes-Maritimes), le territoire de la Nouvelle-Aquitaine/Occitanie (Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques, Haute-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées, Ariège, Lot, Tarn, Tarn-et-Garonne) et le territoire Occitanie pour la ligne Montpellier-Perpignan (Hérault, Aude, Pyrénées-Orientales).

Cette taxe additionnelle s'applique de plein droit et s'ajoute au tarif sur lequel vous aurez délibéré. Elle est recouvrée selon les mêmes modalités que la taxe à laquelle elle s'ajoute. Cela implique que les hébergeurs soient informés de l'application de cette taxe, ce qui est fait via OCSITAN, puisque la DGFIP publie les tarifs actualisés. La difficulté est d'identifier cette majoration de 34 %, puisque c'est la collectivité qui bénéficie de la taxe de séjour qui doit la reverser à la société de grand projet de la ligne. Une des difficultés que nous avons rencontrées cette année est qu'une des taxes appliquées sur le territoire de la Région PACA l'a été à la date du 1^{er} janvier 2023, alors que la loi de finances a été votée en fin d'année. Il a fallu procéder à quelques adaptations et surmonter quelques difficultés avec les opérateurs et les plateformes, mais le dispositif fonctionne désormais. On peut espérer que les deux taxes s'appliqueront au 1^{er} janvier 2024 dans le cadre des deux autres lignes concernées. Les tarifs seront bien mentionnés sur OCSITAN.

Suzanne FABREGUE

A propos de la taxe de séjour, j'ai une excellente nouvelle : il s'agit d'un impôt très dynamique. Elle représentait 235 millions d'euros en 2012, 530 millions d'euros en 2021 et nous devrions dépasser les 800 millions d'euros cette année. L'effet conjugué d'une grande fréquentation touristique en 2022 et des plateformes – depuis 2019 elles doivent récolter la taxe de séjour – a engendré un réel effet sur la collecte de ce produit. Environ 85,5 % du territoire est couvert par la taxe de séjour et nous avons pris note des demandes formulées lors de la précédente séance de l'Assemblée Générale. Le dispositif Faritas, justement, améliorera la collecte de la taxe de séjour. Lorsque les logeurs récupèrent cette taxe, ils doivent effectuer une déclaration obligatoire lors du reversement aux collectivités en renseignant différents éléments (nombre de nuitées, adresse, nombre de personnes, motifs d'exonération...), mais le processus est décentralisé, disparate et difficile à contrôler, car les pratiques diffèrent d'une plateforme à une autre. Airbnb a créé une interface dédiée, alors qu'une autre communique un fichier unique et commun à toutes les communes de France, tandis que Booking envoie un fichier par commune, sous des formats différents et parfois inexploitable.

L'expérimentation actuelle vise à mettre en place un dispositif commun à toutes les plateformes qui verseront une seule déclaration et le contrôle sera facilité. La DGFIP a réalisé une préanalyse sur un échantillon et indique que le niveau d'erreur est d'environ 2 millions et le niveau de sanction environ 5 millions, soit un total de 10 millions au regard de son échantillon. Nous espérons que le dispositif unique améliorera le pouvoir de contrôle et optimisera la collecte de la taxe de séjour.

Cette plateforme Faritas est en expérimentation dans le Var et, bientôt la Savoie, sous la houlette de la DGFIP et avec le concours de la direction numérique de l'Etat. Ce processus vise à associer toutes les plateformes, en tenant compte des besoins de chaque territoire. Par exemple, la DGCL souhaite que chaque commune reçoive une notification dès lors qu'une déclaration reçue concerne ladite commune. De fait, cette plateforme améliorera la collecte de la taxe de séjour. Cette expérimentation doit durer trois ans et nous tâcherons de l'inclure dans le projet de loi de finances de 2024, afin de démarrer au mieux.

A propos du guide de la taxe de séjour, il sera publié prochainement, après relecture de l'ANETT.

Frédéric BERETTA

Les résultats de l'expérimentation en cours seront-ils publiés ?

Suzanne FABREGUE

Oui, un rapport sera établi et nous tâcherons de le diffuser.

Frédéric BERETTA

Monsieur PAYANI, qu'en est-il des annonces et de la réalité du terrain ?

Jérôme PAYANY

La taxe parvient le 30 décembre puisque la loi de finances est publiée à cette date et est appliquée par les hôteliers dès le 1^{er} janvier, mais pas par les plateformes. De ce fait, nous devons faire face à quelques injures, en raison d'une méthode vue comme brutale de la part des trois départements concernés. Nous avons l'habitude que les délibérations soient faites le 1^{er} juillet pour une entrée en vigueur le 1^{er} janvier. Dans ce cas d'espèce, il a été très compliqué d'appliquer la mesure en seulement deux jours.

En tout cas, nous accompagnons plus de 800 territoires, qui présentent plus de 15 000 communes, au niveau de la taxe de séjour et aussi dans les procédures de déclarations de meublé de tourisme (cerfa, procédure d'enregistrement, changement d'usage). La connaissance des meublés de tourisme est une dimension essentielle, car une partie de la hausse de la taxe de séjour découle de la fin de l'autorisation de la fuite fiscale. De plus, certains territoires collectent la taxe de séjour auprès des meublés de tourisme, et ce, depuis 50 ans, non sans mal. La situation est plus facile lorsque l'office de tourisme est reconnu en tant que tel, si tant est que les hébergeurs soient correctement sollicités. Les acteurs du meublé de tourisme sont ceux suscitant le plus gros travail – il ne s'agit pas de professionnel – mais il est possible que le nouveau dispositif de la DGFIP, obligeant à déclarer le statut de son appartement avant le 1^{er} juillet, apportera des données utiles pour la collecte de la taxe de séjour.

Par ailleurs, l'application du siret a été développée sur l'immobilier de tourisme, sachant que moins de 10 % des meublés de tourisme possèdent un siret, alors que cet élément est obligatoire.

A propos de la taxe de séjour en 2023, nous avons établi une carte de la taxe de séjour communautaire et communale. Entre 2022 et 2023, plus de 65 délibérations sont apparues et 44 ont disparu, ce qui correspond à des taxes de séjour communautaires et communales qui ont levé leur opposition, soit des oppositions à l'extension de la taxe soit des oppositions à la délibération de l'EPCI, qui ont compris qu'il était plus aisé de collecter une taxe de séjour communautaire qu'une taxe de séjour communale. Nous recensons 30 580 communes couvertes, soit 665 supplémentaires, et 43 % des délibérations sont communales et 57 % qui sont communautaires.

Frédéric BERETTA

Nous parlons de transferts de perception, mais je suppose que des reversements interviennent après coup.

Jérôme PAYANY

Tout dépend du schéma de la collectivité. Si le ou les office(s) du tourisme sont en EPIC, il(s) récupère(nt) systématiquement le produit de la taxe. S'il existe une opposition communale à la taxe de séjour, cette opposition ne porte pas forcément sur la partie tourisme. De ce fait, l'office du tourisme peut être communautaire et s'il est en SPL, par exemple, il recevra un budget mais qui n'est pas forcément celui de la taxe de séjour. En somme, en cas d'opposition communale, la taxe de séjour ne se trouve pas forcément à l'endroit où on l'y attend.

La taxe communautaire représente 97 % des communes de France, avec 3 % de délibérations communales. Dans les communes et stations classées, le rapport est de 60/40, ce qui paraît compréhensible.

Je me suis intéressé à une problématique ancienne dans la taxe de séjour : l'expansion du réel. Nous parvenons à faire en sorte que le réel soit collecté dans 94 % des délibérations, contre 6 % relevant du mixte. Pour mémoire, le forfait intégral n'existe plus, depuis que la loi propose que les établissements non classés ou non classables soient sur un pourcentage. De ce fait, la perception de la taxe de séjour se fait au réel sur l'ensemble du territoire français. Or la différence fondamentale entre la taxe de séjour au forfait et la taxe de séjour au réel réside dans le fait que le réel porte sur les touristes non domiciliés dans la commune,

alors que le forfait porte sur l'hébergeur ou l'habitant qui doivent la prendre de leur compte d'exploitation et la reverser. Dans ce dernier cas, cela renchérit la destination et la taxe est affichée dans le prix de la nuitée.

Très souvent, la taxe au forfait visait à remédier aux difficultés de collecte, ce qui reste courant à ce jour, notamment les campings dont certains emplacements sont loués à l'année par des personnes qui ne comprennent pas pourquoi la taxe devrait varier en fonction du nombre de personnes. D'après la loi, dès lors qu'un bungalow est loué pendant six mois, il convient de payer la taxe de séjour pour une durée équivalente. Dans le cas d'une résidence secondaire, la taxe d'habitation prévaut sur la taxe de séjour et elle doit être payée pour l'ensemble de l'année, quelle que soit la durée pendant laquelle vous y séjournez. La problématique persiste en particulier dans certains campings du Nord qui proposent des locations sur la saison entière, et non sur la semaine ou le mois.

Le forfait s'applique aussi aux ports de plaisance, sachant que la taxe de séjour représente vingt centimes par nuitée, soit un montant très difficile à collecter. De ce fait, de nombreux ports préfèrent intégrer la taxe à leurs tarifs pour éviter des lourdeurs administratives. Il est très courant que le montant de la taxe à reverser soit inférieur au coût nécessaire à la collecte. Il en est ainsi, par exemple, dans le port de Marseille. Il convient de traiter cette problématique car les séjours nautiques sont en pleine expansion.

Les locations de meublés de tourisme proposées par Airbnb dans des ports de plaisance posent question, puisqu'elles sont formellement interdites par le règlement. Dès lors, la collecte des taxes dans les ports est loin d'être idéale.

En d'autres termes, la situation est largement perfectible sur la taxe de séjour dans les ports et les campings.

A propos des plafonds, je vous livre nos calculs, à partir de votre fichier OCSITAN, sur les moyennes de France et des stations. A la surprise générale, nous sommes très loin des plafonds. Il faut donc que les conseils communautaires et municipaux s'emparent du sujet et, pour avoir assuré plus de 400 accompagnements à des délibérations territoriales, je peux vous assurer que les élus sont modérés dans la taxe de séjour et ne souhaitent pas forcément atteindre le plafond.

Frédéric BERETTA

Pour quelles raisons ?

Jérôme PAYANY

Pour des raisons qui leur sont propres. Dans un pays démocratique, il appartient aux élus de prendre les décisions. Notre rôle est d'apporter un soutien technique. Simplement, les élus doivent avoir des informations claires et précises sur les marges de manœuvre, sur ce qu'il serait souhaitable de faire et sur les conséquences. Les territoires ne collectent pas la taxe de séjour car ils en ont le droit, mais parce qu'ils en ont besoin pour leur projet de développement touristique. Si les collectivités ont besoin d'accroître le montant de leur revenu, le faire porter sur les personnes non résidant sur le territoire paraît plus pertinent que d'augmenter les impôts locaux.

Pour 2024, les délibérations prises ont tenu compte des augmentations et, pour la première fois, nous avons mis fin aux 99 centimes valant pour les « deux étoiles », pour ce qui est de la taxe additionnelle départementale, puisqu'il est possible d'aller jusqu'à 1 euro, contre 1,6 euro pour un « trois étoiles », à 2,5 euros pour un « quatre étoiles », à 3,3 euros pour un « cinq étoiles » et à 4,6 euros pour un palace.

Vu les débats en cours à l'Assemblée nationale et les prochaines élections sénatoriales, de nouvelles taxes additionnelles pourraient voir le jour. Trois taxes additionnelles régionales ont été mises en place dans trois régions différentes, mais qui ne correspondent pas aux régions « administratives » de France. Pour ce qui est de l'Occitanie, l'arrière-pays n'est pas

concerné. S'agissant de Provence-Alpes-Côte d'Azur, il manque le Vaucluse, les Hautes-Alpes et les Alpes-de-Provence.

Le taux de 34 % a surpris toutes les parties puisqu'en région parisienne la taxe additionnelles était de 15 %. Lors des débats parlementaires, il avait été demandé une taxe comprise entre 30 et 35 %, mais le gouvernement s'y était opposé en limitant la taxe à 15 %. Puisqu'aucune opposition gouvernementale n'a émergé dans ce cas, la taxe de séjour renvoie à des tarifs différents. Dès cette année, il convient de financer les lignes TGV Marseille-Nice, Montpellier-Perpignan et GPSO (Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax).

La taxe additionnelle régionale est d'application départementale, ce qui a engendré de la confusion car la taxe d'aménagement évoquée, il y a peu, a été gérée commune par commune. De ce fait, dans certaines communes, la taxe additionnelle de séjour s'appliquera pour financer GPSO, alors que la taxe d'aménagement sur les parkings, commerces et bureaux ne s'appliquera pas, ce qui a suscité des incompréhensions.

Sur les territoires de la région parisienne, nous avons affaire à une taxe additionnelle départementale de 10 % et d'une taxe additionnelle régionale de 15 %. S'agissant des Yvelines, ce département applique seulement la taxe additionnelle régionale de 15 %. En outre, les Alpes-Maritimes connaissent seulement la taxe additionnelle régionale de 34 % pour le TGV. Les Bouches-du-Rhône et le Var appliquent la taxe additionnelle départementale de 10 % et de 34 %. D'ailleurs, ces deux départements perçoivent les montants les plus élevés de France.

Au 1^{er} janvier 2024, l'Occitanie et la Nouvelle Aquitaine auront une taxe additionnelle départementale et régionale. D'autres territoires appliqueront uniquement la taxe additionnelle régionale, a priori (la taxe additionnelle départementale peut être mise en place par le département intéressé d'ici au 30 juin). D'autres départements appliquent uniquement les taxes additionnelles communales ou communautaires et d'autres encore appliquent, en sus, une taxe de séjour départementale de 10 %.

Frédéric BERETTA

Comme l'a dit la ministre, il n'existe pas de solution unique et il est possible de construire des stratégies territoire par territoire.

Jérôme PAYANY

Il ne faut pas de solution unique puisque chaque territoire applique sa propre stratégie de développement touristique et, partant, ses modalités de financement.

Cinq départements mettront en œuvre la taxe additionnelle départementale – la communication sur ce sujet commencera au 1^{er} juillet – et il est tout à fait possible que la loi de finances crée de nouvelles taxes additionnelles régionales pour le développement de certaines zones. En outre, il est tout à fait possible que les élus d'Ile-de-France alignent la taxe additionnelle régionale de 15 à 34 %, comme le souhaitent d'ailleurs la présidente de la région et la maire de Paris.

Par ailleurs, sur les problèmes de financement des SDIS, le rapporteur de la commission des finances est favorable à la création d'une taxe additionnelle pour les sapeurs-pompiers. D'autres demandent que les taxes additionnelles émergent dans les débats notamment en matière de transition écologique.

A ce jour, la taxe de séjour vise à assurer la promotion touristique d'un territoire ou le financement des espaces verts, mais il est possible que sa vocation évolue.

Frédéric BERETTA

A propos du financement de la transition écologique, pour faire le lien avec les résultats de l'observatoire, qui ont été présentés lundi dernier, il serait sensé d'axer sur la propension de la clientèle française à adopter un mode de vacances plus écologique et plus responsable.

Jérôme PAYANI

L'évolution des pratiques nécessite-t-elle la mise en place d'une taxe ? Une éventuelle opposition à une nouvelle taxe ne signifierait pas nécessairement une opposition à une meilleure prise en compte des impératifs écologiques.

A propos de l'actualité, Paris est passé au maximum du tarif pour 2024 – la mesure a été votée hier – et souhaite que la taxe de séjour soit augmentée à 7 % sur la France entière sur les hébergements non classés et les palaces, et ce, à partir de 2024. En outre, les élus de Paris souhaitent que le taux soit compris entre 0,5 et 7 % du prix de la nuitée, pour les hébergements classés, comme les chambres d'hôtes et les campings.

De la salle

Pour les taxes, les principales problématiques portent sur les déchets. Serait-il possible de créer une taxe déchets spécifique aux vacanciers, car nous connaissons une hausse sensible du transport et de l'enfouissement des déchets ? Une taxe additionnelle sera mise sur les déchets ménagers (TGAP). A ce jour, le tri des déchets est très important, mais la qualité du tri varie d'un territoire à un autre. S'agissant des touristes, chaque territoire est de toute manière obligé de les trier. Une communauté de communes peut-elle mettre en place une taxe spécifique aux déchets ménagers des touristes ?

DGCL

Nous ne pouvons pas nous prononcer sur ce que le législateur pourrait faire. En tout cas, il est certain que pour le retrait et le traitement des déchets ménagers, la TEOM et la REOM existent déjà.

De la salle

La TEOM porte sur le foncier. Pour un territoire de 53 000 lits et de 11 000 habitants, les déchets des touristes sont pris en charge par les locaux. Il serait bon d'éviter des hausses toutes les années. Cette année, la TEOM augmentera de 54 %.

DGCL

La REOM est fixée en fonction de la consommation de déchets. Sur la TEOM, il est possible d'instituer la part incitative. Complexe à lancer, elle permet néanmoins de tenir compte de la quantité de déchets.

Véronique BAUDE (première adjointe au maire de Divonne-les-Bains)

Nous voterons prochainement sur la taxe de séjour de 2024, mais nous avons déjà atteint les plafonds, alors que nous souhaitons augmenter la taxe pour les campings, qui sont les premiers pourvoyeurs. Est-il possible de déroger ou non au plafond.

Jérôme LUNEL (président de l'office de tourisme de Roquebrune-sur-Argens)

Booking n'a pas appliqué l'augmentation de la taxe régionale en région PACA, pendant les six premiers mois et, à ce jour, il a été dit que l'office de tourisme devait financer le manque à gagner. Qu'en est-il ?

Dans les territoires, l'augmentation de la taxe de séjour est une évolution appréciable, mais la commune peut abonder les plans d'actions, par la réversion des droits de mutation sur le budget de l'office de tourisme, si celui-ci possède le statut d'EPIC. A l'inverse, il n'est pas possible de reverser à la commune nos éventuels excédents, afin qu'elle déploie des actions de développement touristique. Il serait intéressant de se contenter de la communication et de la promotion au sein de l'EPIC, ce qui donne un excédent que nous souhaiterions basculer vers de véritables actions de structuration de développement touristique. Cette mesure est-elle envisageable ?

De la salle

A Saint-Tropez, la taxe de séjour des palaces est ridicule au regard des prix des nuitées.

DGCL

Je vous propose de reprendre les questions dans l'ordre.

Il ne sera pas possible de déroger aux plafonds de la taxe de séjour, en l'absence d'évolution législative, ce qui ne pourra pas intervenir avant 2025.

Jérôme PAYANY

En tout cas, rien n'empêche d'intervenir sur les plafonds, comme l'avait fait Madame DELGA à l'époque, sur les campings. Lors d'un congrès sur l'hébergement de loisirs, cette dernière avait indiqué qu'il était hors de question que le montant dépasse 60 centimes sur l'hébergement loisir léger, qui répondait à une mission sociale. Je ne sais si cette position a évolué.

DGCL

A propos de l'office de tourisme du Var, nous ne constatons pas d'évolution à ce stade, à propos de vos deux questions. Concernant la question des palaces de Saint-Tropez, les tarifs des palaces ont un impact sur les logements non classés. Une hausse du plafond des tarifs des palaces engendrera une hausse des tarifs des logements non classés, ce qui ne serait pas non négligeable.

Jérôme PAYANY

A propos des campings, nous constatons une évolution notable de l'offre. Nous sommes passés d'une gestion locale à une gestion en groupe, avec une organisation qui n'est plus basée sur des tentes Quechua. En effet, nombre de campings sont constitués de bungalows, ce qui devrait conduire à une adaptation de la loi.

S'agissant de Booking, un des premiers sites français de ventes touristiques, sa fréquentation est très largement supérieure à celle d'Airbnb. Or vous en trouvez trace dans vos comptes seulement via les remises que cet opérateur pourrait consentir. Surtout, il collecte la taxe pour l'équivalent d'un meublé touristique sur cinquante. Le problème réside dans le manque d'organisation de la collecte de la taxe de séjour faite par Booking. Ce problème est ancien et n'a fait l'objet d'aucun recours de la part d'une collectivité territoriale. La DGFIP s'est plainte de Booking et lui a infligé un redressement fiscal de 300 millions d'euros, ce qui prouve qu'il est possible d'enjoindre cet opérateur à faire preuve de plus de rigueur.

Les collectivités territoriales ont besoin d'aide dans la collecte de la taxe de séjour de la part de Booking. Même si Airbnb versait des millions d'euros, qu'il ne sait pas comment améliorer sa collecte et que ses bordereaux sont entachés d'erreurs de calcul, en particulier au niveau des arrondis sur les taxes additionnelles départementales et régionales, Booking collecte la taxe pour un certain nombre de meublés, mais dans l'opacité la plus totale. La communication avec les hébergeurs étant relativement touffue et peu claire, vous subissez une évaporation de plusieurs millions d'euros au niveau des meublés.

DGCL

C'est justement le but du projet FARITAS : mieux identifier les logements et les nuitées, pour améliorer la collecte de la taxe.

Frédéric BERETTA

Je vous remercie pour vos interventions et j'appelle nos prochains intervenants :

Gilles BONNY, Directeur Régional Adjoint, Directeur Développement Commercial et Territorial au sein de la Direction régionale de la Banque des Territoires des Pays de la Loire

Virginie de TASTES, Directrice Vitabanque et Solutions Tourisme - Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire

Loïc BONIVIN, Directeur Régional Grand Ouest - FDJ : La contribution et l'engagement du Groupe FDJ en faveur des Territoires

Frédéric BERETTA

Monsieur BONNY, qu'avez-vous mis en place comme action pilote sur votre territoire ?

Gilles BONNY

Le tourisme constitue un axe structurant pour la banque des territoires, car il représente un levier de développement de l'activité sur tous les territoires. Le tourisme représente une de nos principales priorités puisqu'il s'inscrit dans notre accompagnement à la transition écologique et énergétique. Dès lors, nous souhaitons mettre l'accent sur les projets de tourisme durable, vertueux sur le plan de l'environnement et contribuant à la lutte contre le réchauffement climatique. D'ailleurs, je signale la réalisation d'une étude que je vous invite à consulter : « le tourisme en transition : relever le défi du passage à l'action ». Cette étude établit des constats sans appel : le tourisme doit évoluer et réduire son empreinte environnementale pour assurer sa pérennité. Cette étude propose onze actions organisées en trois principaux axes : développer une politique de l'offre, maîtriser les impacts sur la nature et mieux gérer sa destination.

En matière de tourisme, la banque des territoires intervient principalement comme investisseur immobilier, en apportant des fonds propres en associé minoritaire pour accompagner la création ou la rénovation d'hébergements ou d'équipements touristiques. Ainsi, nous accompagnons les exploitants opérateurs, privés ou publics, en complémentarité avec l'action de BPI France, qui intervient en financement direct auprès des entreprises.

Au niveau des hébergements touristiques, nous pouvons intervenir sur tous types d'actifs (hôtels, résidences de tourisme, villages de vacances, auberges, hôtellerie de plein air, etc.) et au niveau de tous types de positionnement dans les projets, du milieu de gamme au haut de gamme. Nous nous intéressons à tous types de destination : la mer, la montagne, les milieux urbains, y compris les petites villes et les villes moyennes qui s'inscrivent dans les programmes territoriaux « actions cœur de ville » ou « petites villes de demain ».

S'agissant des équipements, nous avons aussi une large palette d'interventions puisque nous pouvons accompagner les équipements de remise en forme (thermalisme...), les équipements liés à l'événementiel (centres de congrès, parcs des expositions, équipements sportifs, monuments historiques, ports de plaisance, parcs à thème...). Souvent, notre clé d'intervention renvoie à une collectivité qui avait initié un mode de gestion en direct et qui souhaite redynamiser l'exploitation de ses biens. Dans ce cas, nous pouvons proposer un montage financier, qui peut passer par un bail emphytéotique ou une délégation de service public.

Dans certains cas, nous pouvons créer des fonds thématiques mutualisés, à l'instar de ce qui a été entrepris pour la Compagnie des Pyrénées, foncière créée en s'appuyant sur une logique d'économie mixte régionale pour accompagner la montée en gamme de l'hébergement touristique dans les Pyrénées.

Nos interventions peuvent donc prendre plusieurs formes, telles que des investissements spécifiques dans des projets dédiés (création d'un nouveau centre Club Med à Tignes, création d'un centre Thalasso à Salies-de-Béarn, projet d'œnotourisme à Parnay en partenariat avec Pays-de-la Loire, création d'un hostel à Nantes, création d'un centre de loisirs sportifs et récréatifs en milieu urbain en partenariat avec l'UCPA dans une zone en jonction entre un quartier d'affaires et un quartier d'habitat social...).

Nous avons aussi créé des foncières territoriales pour accompagner et relancer le tourisme, à la suite de la pandémie de covid. D'ailleurs, nous avons créé la foncière solutions immo tourisme dans les Pays-de-la-Loire, une première en France, en partenariat avec la région éponyme et la Caisse d'Epargne. Cette structure a vocation à accompagner la reprise des projets touristiques, après l'impact économique de la pandémie de covid, en proposant à des porteurs de projets de vendre leurs actifs à la foncière, laquelle assurera des travaux de remise à niveau – avec une amélioration de la performance énergétique – et louera ensuite les actifs à l'exploitant sur une longue durée, en lui permettant de redevenir propriétaire de son bien à terme. A ce jour, 6,5 millions d'euros ont été engagés sur plusieurs projets, dont trois sont livrés. L'un concerne une brasserie située dans la cité de congrès de Nantes et les deux autres portent sur des hôtels : l'un dans la périphérie de Nantes et l'autre à Doué-en-Anjou.

Ce type de foncière se développe ailleurs en France, notamment en Bretagne, en Nouvelle Aquitaine. L'Occitanie envisage de transformer sa foncière des Pyrénées en une foncière du tourisme plus large.

Frédéric BERETTA

Quelle est l'implication de la banque dans cette stratégie ? Qu'en est-il par ailleurs de Vitibanque ?

Virginie de TASTES

Vitibanque est la filière viticulture de la Caisse d'Epargne et Solutions Tourisme apporte une expertise de financement pour accompagner les acteurs privés de l'hébergement touristique sur notre territoire. La banque a pour ADN d'accompagner les projets de son territoire d'implantation, tant les hôtels que l'hôtellerie de plein air, sur la partie financement.

La banque a souhaité se doter d'une expertise propre, car le tourisme est une activité très capitalistique, très saisonnière, qui nécessite une expertise et des montages particuliers. Il y a quelques années, nous avons souhaité aller plus loin, si bien que solution immo tourisme que nous avons coconstruit dans les Pays-de-la-Loire complète l'apport d'autres acteurs, pour accompagner le redressement et le développement de projets, ainsi que la transmission d'actifs qui se trouvent au cœur de nos territoires.

En somme, il convient de se montrer innovant, ce que nous avons fait en créant cette foncière qui intervient sur le portage, de manière à disposer de trésorerie, pour continuer à accompagner sur d'autres projets. Ce partage entre fonds publics et fonds privés au sein d'une même entité me paraît très intéressant et matérialise notre volonté d'accompagner les projets de notre territoire.

Frédéric BERETTA

Dans le cadre de ces innovations, vous apportez donc des solutions innovantes.

Virginie de TASTES

Oui, nous sommes au cœur des projets puisque les clients sollicitent des financements. Or le marché, les projets et les besoins évoluent et nous devons identifier des solutions innovantes, pour accompagner au mieux nos clients. Par exemple, dans le cadre d'une transmission, il est impossible de prévoir un portage totalement bancaire ou fonds propres. Les actifs fortement valorisés, comme les hôtels ou les campings, ne suffisent pas forcément, si bien qu'il faut trouver des solutions différenciantes, d'autant que l'environnement économique actuel est complexe. L'inflation est importante et les banques se montrent d'autant plus sélectives qu'elles manquent parfois de liquidités. Pour autant, nous devons continuer à accompagner les acteurs de notre territoire.

Gilles BONNY

Nous avons voulu également une gouvernance resserrée, avec trois associés : Caisse d'Épargne, Banque des Territoires et la région Pays-de-la-Loire. De surcroît, ces trois associés sont aussi apporteurs de projets, ce qui fait la richesse de cet outil de portage immobilier.

Par ailleurs, les acteurs bénéficient aussi d'un accompagnement méthodologie, au travers de la région, et d'un accompagnement du réseau de la CCI, lequel intervient dans la structuration et le suivi du projet.

Frédéric BERETTA

On parlait d'innovation, je vous propose de rebondir sur la Française des Jeux. Quelles sont ses valeurs ? Pourriez-vous nous parler du loto du patrimoine ?

Loïc BONIVIN

La solidarité et l'égalité des chances sont des valeurs historiques au sein du groupe Française des Jeux puisque le loto du patrimoine est basé sur ces principes. En 2018, nous avons innové en venant en aide du patrimoine bâti, dans le cadre de la fameuse mission patrimoine. En cinq ans, grâce à cette mission incarnée par Stéphane Berne et déployée par la fondation du patrimoine, avec le soutien du ministère de la culture, nous avons versé plus de 26 millions d'euros l'an passé, ce qui a permis de financer les 745 projets sélectionnés depuis 2018.

Nous avons accompagné ces financements par une dotation annuelle de 500 000 euros à la fondation du patrimoine. La fondation Française des Jeux fait aussi une dotation annuelle de 200 000 euros en faveur des dispositifs d'insertion sociale et professionnelle mis en œuvre sur les chantiers de restauration des sites des projets sélectionnés.

Cette année, la mission Stéphane Berne, la fondation du patrimoine et la Française des Jeux ont dévoilé les 18 sites emblématiques que nous retrouverons sur les tickets à gratter qui seront commercialisés à partir du mois de septembre. Sur ces 18 sites, 3 adhérents de l'ANETT sont concernés : la ville de Mâcon, avec la cathédrale Saint-Vincent, la communauté d'agglomération des deux baies en Montreuillois, avec la chartreuse Notre-Dame des Prés à Neuville, et le comité martiniquais du tourisme avec l'Hôtel de Ville de Saint-Esprit.

Outre ces 18 sites emblématiques, nous aurons 100 sites de maillage (un par département) qui seront annoncés en septembre prochain. De fait, l'innovation continue et nous nous inscrivons dans la durée autour du patrimoine bâti.

Fort de l'expérience tirée de mission patrimoine, nous cherchons à venir en aide au patrimoine dit « naturel ».

Frédéric BERETTA

Nous avons beaucoup parlé, et continuerons encore à parler de l'environnement, de la biodiversité, du « verdissement » d'un certain nombre de critères, et il faut que les territoires s'engagent dans cette démarche. Quid de la Française des Jeux ?

Loïc BONIVIN

Nous sommes encore au stade de projet et nous attendons l'autorisation de l'autorité nationale des jeux (à ANJ). L'idée est de commercialiser un jeu de grattage pour venir en aide à des projets qui seront sélectionnés par l'office français de la biodiversité. Si nous obtenons l'autorisation de l'ANJ avant la fin de l'année 2023, des projets ont déjà été sélectionnés. Puisque nous souhaitons nous inscrire dans la durée, des territoires pourront proposer de nouveaux projets par le truchement de l'office français pour la biodiversité.

Frédéric BERETTA

Je remercie nos intervenants pour leur intervention.

Je vous donne rendez-vous avec les trente partenaires de l'ANETT autour du buffet déjeunatoire et pour un moment d'échanges sur leurs stands ou en participant aux animations qu'ils vont proposer.